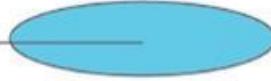


Wisat

women in global science & technology



# **Évaluation nationale de l'égalité des sexes et de la société du savoir au Sénégal**

**Mai 2017**

par  
Professeur Fatou Sarr  
Dr Alpha Wade

Financé par  
CGIAR/CCAFS

## Sommaire

Remerciements .....	4
Acronymes.....	5
Liste des tableaux .....	7
Liste des figures.....	8
INTRODUCTION.....	9
Méthodologie.....	9
Aperçu sur le Sénégal.....	10
DIMENSION 1 : CADRE POLITIQUE .....	13
1.1. Les conventions internationales ratifiées.....	13
1.2. Politiques du Sénégal en faveur de l'égalité de genre .....	13
1.3. Suivi de l'intégration de la dimension de genre .....	14
1.4 Programmes d'accès aux sciences et à la technologie.....	14
DIMENSION 2 : ETAT DE SANTE .....	15
2.1. Espérance de vie .....	15
2.2. Prévalence des taux de paludisme, de tuberculose et de VIH/SIDA .....	16
2.3. Intégrité physique et mutilation génitales féminines (MGF).....	19
2.4. Taux de fécondité total .....	19
DIMENSION 3 : STATUT SOCIAL.....	21
3.1. Équité et discrimination dans les institutions sociales.....	21
3.2. Sexe a la naissance .....	21
3.3. Prévalence de la violence à l'égard des femmes .....	22
3.4. Utilisation du temps / charge de travail .....	23
DIMENSION 4 : ECONOMIE .....	25
4.1. Les femmes dans la population économiquement active .....	25
4.2. Ratios du revenu gagné .....	25
4.3. Femmes selon la catégorie de travailleurs (travailleurs indépendants, salariés, Travailleurs familiaux) .....	25
4.4. Actions de femmes dans le quintile le plus pauvre.....	30
DIMENSION 5 : ACCES AUX RESSOURCES.....	31
5.1. Droits de propriété sur les terrains, les maisons et autres biens. ....	31
5.2. L'accès des femmes au crédit, aux prêts, au capital-risque.....	31
5.3. Pourcentage de femmes utilisant l'internet et le téléphone portable .....	32
5.4. Utilisation par les femmes des chemins de fer et d'autres infrastructures de transport.....	38

5.5. L'accès des femmes à l'électricité, pénétration et fiabilité dans les zones rurales .....	39
<b>DIMENSION 6 : MECANISMES POUR LES FEMMES ET INSTITUTIONS .....</b>	<b>40</b>
6.1. Les femmes au Parlement.....	40
6.2. Les femmes ministres .....	40
6.3. Partis politiques .....	41
6.4. Syndicats et organisations patronales .....	41
6.5. Prévalence contraceptive .....	41
<b>DIMENSION 7 : OPPORTUNITE ET CAPACITE.....</b>	<b>43</b>
7.1. L'alphabétisation des adultes masculins / féminins .....	43
7.2. Les inscriptions au primaire et au secondaire selon le sexe .....	45
7.3. Disponibilité de travail, personnel, formation spécialisée pour femmes et hommes .....	50
<b>DIMENSION 8 : LES FEMMES DANS LA SOCIETE DE LA CONNAISSANCE ET LA PRISE DE DECISION .....</b>	<b>51</b>
8.1. Participation à la gestion dans la société de la connaissance.....	51
8.2. Entreprises ayant 35% ou plus de femmes occupant des postes de décision .....	51
<b>DIMENSION 9 : LES FEMMES DANS L'ECONOMIE DE LA CONNAISSANCE.....</b>	<b>52</b>
9.1. Part des femmes parmi les professionnels des TIC .....	52
<b>DIMENSION 10 : LES FEMMES DANS LES SYSTEMES DE S &amp; T ET INNOVATION.....</b>	<b>54</b>
10.1. Parts de femmes qui étudient la science et l'ingénierie au niveau tertiaire .....	54
10.2. Part de femmes scientifiques et ingénieurs.....	54
10.3. Part de femmes chercheuses .....	55
10.4. Comparaison des taux de publication, hommes/femmes.....	55
10.5. Tendances du genre dans la fuite des cerveaux dans les domaines hautement qualifiés.....	55
10.6. Nombre d'entreprises dirigées par des femmes dans les chaînes de valeur sectorielles .....	56
10.7. Activité entrepreneuriale initiale des femmes .....	56
<b>DIMENSION 11 : LES FEMMES ET L'APPRENTISSAGE TOUT AU LONG DE LA VIE .....</b>	<b>58</b>
11.1. Les femmes en tant qu'utilisateurs de centres de connaissances.....	58
11.2. Les femmes en tant que gestionnaires des centres de connaissances .....	58
<b>CONCLUSION .....</b>	<b>59</b>
<b>QUELQUES REFERENCES .....</b>	<b>60</b>

## **Remerciements**

Cette étude qui a permis de faire le point sur la situation de l'égalité des sexes et de la société du savoir au Sénégal est d'une grande utilité pour mon pays. Je voudrais exprimer toute ma gratitude à Kathryn Touré et Nancy Hafkin qui m'ont fait confiance pour la conduire.

Je voudrais remercier toute l'équipe du Laboratoire Genre et Recherche scientifique de l'IFAN à l'Université Cheikh Anta Diop de Dakar que je dirige et plus particulièrement Monsieur Alpha Wade, statisticien démographique, pour son appui précieux pour la collecte des données.

Mes remerciements vont aussi au Cabinet GEA (Groupe d'experts associés) avec qui j'ai mené récemment une étude sur l'intégration du genre dans le secteur des technologies de l'information et de la communication (TIC) au Sénégal et à son Directeur le Professeur Mamadou Kamara et enfin à Madame Bitilokho Ndiaye, responsable de la cellule genre du Ministère des Postes et des Télécommunications et Présidente de l'association Femmes Sénégalaises des TIC (FESTIC), pour avoir mis à notre disposition tous les documents de son ministère.

## Acronymes

AFD	Agence française de développement
AGR	Activités génératrices de revenus
AJS	Association des juristes sénégalaises
ANSD	Agence nationale de la statistique et de la démographie
BAD	Banque africaine de développement
BADIS	Banque de données des indicateurs sociaux
BIT	Bureau international du Travail
BCG	Bacille de Calmette et Guérin
BNDE	Banque nationale pour le développement économique
CEDAW	Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes / <i>Convention on the Elimination of All Forms of Discrimination Against Women</i>
CETEF	Centres d'enseignement technique féminin
CLVF	Comité de lutte contre les violences faites aux femmes
CNES	Confédération nationale des employeurs du Sénégal
CNLS	Conseil national de lutte contre le SIDA
CNP	Conseil national du patronat du Sénégal
CREFAT	Centre de recherche en économie et finance appliquées de Thiès
CRES	Consortium pour la recherche sociale
DCEG	<i>Development Consulting and Engineering Group</i>
DPES	Document de politique économique et sociale
DPME	Direction des petites et moyennes entreprises
DPRE	Direction de la Planification et de la Réforme de l'Education
DSRP	Document de stratégie pour la croissance et la réduction de la pauvreté
EDS	Enquête démographique et de santé
ENPME	Enquête nationale sur les petites et moyennes entreprises
ESAM	Enquête Sénégalaise auprès des ménages
ESPS	Enquête de suivi de la pauvreté au Sénégal
ETCPM	Enquête TIC, croissance et pauvreté des ménages
FAO	Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture
FAR	Femmes en âge de reproduction
FNCF	Fonds national de crédit pour les femmes
FNPEF	Fonds national de promotion à l'entrepreneuriat féminin
FONGIP	Fonds de garantie des investissements prioritaires
FONSIS	Fonds souverain d'investissements stratégiques
FONSTAB	Fonds d'appui à la stabulation
FPT	Formation professionnelle et technique
GEA	Groupe d'experts associés
GESTES	Groupe d'études et de recherches genre et sociétés
HCDH	Haut-commissariat des Nations unies aux droits de l'homme
ICP	Infirmiers/ères Chefs de Poste
IDH	Indice de développement humain
IFAN	Institut fondamental d'Afrique noire
ILO	<i>International Labor Organization</i> (voir BIT)
ISEP	Institut supérieur d'enseignement professionnel
MAFE	Migrations entre l'Afrique et l'Europe
MCA	<i>Millennium Challenge Account</i>
MEN	Ministère de l'Education nationale

MEPA	Ministère de l'Élevage et des Productions animales
MFPAA	Ministère de la Formation professionnelle, de l'Apprentissage et de l'Artisanat
MESR	Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche
MGF	Mutilation génitales féminines
MICS	<i>Multiple Indicator Cluster Surveys</i>
MPME	Micro, petites et moyennes entreprises
MSAS	Ministère de la Santé et de l'Action sociale
ND	<i>no data</i> (pas de données)
ODD	Objectifs de développement durable
OMD	Objectifs du millénaire pour le développement
OMS	Organisation mondiale de la santé
ONG	Organisation non gouvernemental
ONUFEMMES	Entité des Nations unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes
ONUSIDA	Programme commun des Nations unies sur le VIH/SIDA
OPTIC	Organisation des professionnels des technologies de l'information et de la communication
PIB	Produit intérieur brut
PIG	Plan d'institutionnalisation du genre
PME	Petites et moyennes entreprises
PNDE	Plan national de développement de l'élevage
PNUD	Programme des Nations unies pour le développement
PSE	Plan Sénégal émergent
RGE	Recensement général des Entreprises
RGPHAE	Recensement général de la Population et de l'Habitat, de l'Agriculture et de l'Élevage
RNSE	Rapport national sur la situation de l'éducation
S & T	Science et technologie
SIDA	Syndrome d'immunodéficience acquise
SNDES	Stratégie nationale de développement économique et social
SYNPICS	Syndicat des professionnels de l'information et de la communication du Sénégal
TAMA	Taux d'accroissement moyen annuel
TIC	Technologies de l'information et de la communication
TBS	Taux brut de scolarisation
UCAD	Université Cheikh Anta Diop de Dakar
UE	Union européenne
UIT	Union internationale des télécommunications
UNAIDS	<i>United Nations Programme on HIV/AIDS</i>
UNESCO	Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture
UA	Union africaine
UNFPA	Fonds des Nations unies pour la Population
UNSAS	Union nationale des syndicats autonomes du Sénégal
VIH	Virus de l'immunodéficience humaine

## Liste des tableaux

- Tableau 1 : Mesures de la pauvreté selon le sexe du chef de ménage et le milieu de résidence
- Tableau 2 : Espérance de vie des hommes et des femmes de 1990 à 2015
- Tableau 3 : Evolution de la mortalité maternelle
- Tableau 4 : Prévalence du paludisme tous sexes (H/F)
- Tableau 5 : Prévalence du VIH/SIDA pour les hommes et femmes (%)
- Tableau 6 : Incidence estimée de la TB selon l'âge et le sexe (en milliers) 2015
- Tableau 7 : Evolution des infrastructures de santé de 1999 à 2016
- Tableau 8 : Femmes âgées de 15 à 49 ans soumises aux MGF (%)
- Tableau 9 : Proportion de femmes de 15 à 49 ans qui ont subi une MGF (%)
- Tableau 10 : Evolution de la population par sexe 1976-2013
- Tableau 11 : Taux de participation à la main d'œuvre adulte (%)
- Tableau 12 : Distribution de l'emploi des femmes par situation dans la profession (%)
- Tableau 13 : Répartition des unités industrielles selon le sexe du dirigeant (%)
- Tableau 14 : Propriétaires de PME selon le niveau d'instruction et le sexe en 2013 (%)
- Tableau 15 : Répartition des emplois selon le genre et le secteur d'activité
- Tableau 16 : Emplois selon le genre et la catégorie socioprofessionnelle en 2013 (%)
- Tableau 17 : Evolution du taux de chômage (%)
- Tableau 18 : Distribution des femmes selon l'emploi, par classe économique et l'âge
- Tableau 19 : Restrictions sur les ressources et les propriétés
- Tableau 20 : Ménages équipés en TIC selon le sexe du chef de ménage et la zone de résidence (%)
- Tableau 21 : Types d'utilisation d'email selon le sexe (%)
- Tableau 22 : Types d'utilisation d'internet selon le sexe (%)
- Tableau 23 : Types d'utilisation du téléphone mobile selon le sexe (%)
- Tableau 24 : Constats des disparités de genre dans le secteur des TIC au Sénégal
- Tableau 25 : Structure par âge selon le sexe des usages des TIC
- Tableau 26 : Raisons du non accès à internet selon le sexe (%)
- Tableau 27 : Lieu d'accès à l'ordinateur (%)
- Tableau 28 : Synthèse des objectifs et résultats atteint en construction de pistes rurales
- Tableau 29 : Linéaire et état d'avancement des travaux par région (séries 1&2)
- Tableau 30 : Alphabétisation des 15-24 ans (%)
- Tableau 31 : Taux d'alphabétisation au Sénégal en 2013
- Tableau 32 : Taux d'alphabétisation selon le sexe le lieu de résidence
- Tableau 33 : Taux d'alphabétisation des populations de 11 ans et plus selon les régions (%)
- Tableau 34 : TBS population 6-11 ans à l'élémentaire selon les régions en 2014
- Tableau 35 : Evolution dutaux d'achèvement au primaire (TAP) par région 2010-2014
- Tableau 36 : TBS par région selon le genre en 2010 et 2014
- Tableau 37 : Tendances de l'accès au secondaire général selon le genre 2008-2014
- Tableau 38 : Evolution de la présence des filles au primaire, secondaire et au tertiaire (%)
- Tableau 39 : Evolution de la présence des filles dans les programmes de la petite enfance jusqu'à l'enseignement supérieur 1999-2015 (%)
- Tableau 40 : Répartition des élèves/étudiants par niveau d'études (%)
- Tableau 41 : Taux brut et taux net de scolarisation (TBS, TNS, %)
- Tableau 42 : Evolution de la part des filles dans les effectifs des « élèves scientifiques » de 2010-2014
- Tableau 43 : Part de femmes chercheuses au Sénégal par domaine(%)

- Tableau 44 : Population sénégalaise de la région de Dakar résidant à l'étranger selon le niveau d'instruction et le sexe(%)
- Tableau 45 : Population sénégalaise de la région de Dakar résidant à l'étranger selon la situation dans la profession et le sexe (%)
- Tableau 46 : Emigration de personnel hautement qualifié au Sénégal

## Liste des figures

- Figure 1 : Carte du Sénégal
- Figure 2 : Tendances du développement humain 1990-2015
- Figure 3 : Tendances de l'évolution de l'espérance de vie par sexe à la naissance au Sénégal
- Figure 4 : Evolution de la fécondité de 1986 à 2015
- Figure 5 : Evolution de l'âge du mariage chez les filles
- Figure 6 : Indices d'égalité de genre
- Figure 7 : Individus ayant accès aux TIC selon le sexe(%)
- Figure 8 : Individus dotés en TIC selon le sexe (%)
- Figure 9 : Répartition des enquêtés suivant le niveau d'instruction et le sexe des usagers
- Figure 10 : Difficultés d'accès aux TIC
- Figure 11 : Ménages ayant accès à l'électricité / taux d'abonnement des ménages
- Figure 12 : Evolution de la présence des femmes à l'Assemblée de 1960 à 2012
- Figure 13 : Evolution du taux de prévalence contraceptive
- Figure 14 : Evolution du niveau d'alphabétisation selon le sexe
- Figure 15 : Tendances de réduction des disparités de genre au primaire
- Figure 16 : Taux de transition du Moyen au Secondaire général par région 2013/2014
- Figure 17 : Professionnels des TIC selon le groupe d'âge et par sexe (%)
- Figure 18 : Professionnels des TIC selon le sexe suivant le nombre d'années d'expérience (%)
- Figure 19 : Professionnels des TIC, selon la formation de base et le nombre d'années d'expérience, selon le sexe (%)
- Figure 20 : Professionnels du secteur des TIC selon le type d'emploi et le sexe (%)

## INTRODUCTION

Le rapport du Sénégal sur l'égalité de genre et la société du savoir est une évaluation de la préparation et de la participation des femmes et des filles à la société de la connaissance à la technologie et à l'innovation. Cette étude fait partie d'un programme international visant à mettre au point des indicateurs en utilisant un cadre commun de collecte de données, grâce à un outil, développé par *Women in Global Science and Technology* (WISAT), avec des indicateurs sur l'égalité de genre et la société du savoir (en anglais GE-KS).

Les domaines examinés sont les suivants :

- (i) Contexte politique,
- (ii) Etat de santé,
- (iii) Statut social,
- (iv) Situation économique,
- (v) Accès aux ressources,
- (vi) Mécanismes de prise en charge des femmes,
- (vii) Possibilité et capacité,
- (viii) Les femmes dans la société de la connaissance et la prise de décision,
- (ix) Les femmes dans l'économie du savoir,
- (x) Les femmes dans les systèmes de S & T et d'innovation, et
- (xi) Les femmes et l'apprentissage tout au long de la vie.

### Méthodologie

L'étude s'appuie sur les données quantitatives nationales existantes correspondant aux indicateurs décrits dans le cadre GE-KS. Les données proviennent essentiellement des rapports d'enquêtes économiques et enquêtes démographiques et de santé de l'Agence nationale de la Statistique et de la Démographie (ANSD) du pays.

Lorsqu'au niveau national les données n'étaient pas disponibles, les données des organisations multilatérales, institutions des Nations-Unies, du Fonds monétaire international et de la Banque mondiale et celles des organisations non-gouvernementales ont été utilisées.

Des données complémentaires proviennent des résultats de recherches d'institutions universitaires comme le Consortium pour la recherche sociale (CRES), le Laboratoire Genre et Recherches scientifiques de l'IFAN de l'Université Cheikh Anta Diop de Dakar et le Centre de Recherche en Economie et Finance Appliquées de Thiès (CREFAT).

Pour l'analyse qualitative qui permet d'expliquer les données quantitatives, l'étude a examiné les politiques pertinentes aux niveaux national et africain. Elle s'est appuyée sur des rapports d'organisations, des articles de revues, des sites Web et des articles de journaux. Des données ont été recueillies au niveau de la responsable genre et TIC du Ministère de télécommunication et du Cabinet GEA.

### Les limites de l'étude

Outre les données nationales, les sources de données fiables ont été privilégiées surtout celles tirées du « GE-KS Indicator Framework », mais la réalisation de l'étude a été confrontée à un certains nombres de difficultés :

- Sur un certain nombre d'indicateurs, il n'y a pas de mesures systématiques faites au niveau national. Il s'y ajoute les problèmes de fiabilité et de représentativité sur des données publiées ; et
- Les ruptures des séries chronologiques sont souvent le fait d'une absence, au niveau national, d'un dispositif de collecte et de suivi des indicateurs. Dans certains cas, le contrôle de qualité a révélé des insuffisances qui ne permettent pas de raccorder les données en l'état.

### Aperçusur le Sénégal

Le Sénégal est un pays situé à la pointe de l'Afrique de l'Ouest, dans la zone soudano-sahélienne. Il s'étend sur une superficie de 192 712 km<sup>2</sup>, avec un relief généralement plat. Le pays est limité au nord et au nord-est par la Mauritanie, au sud-est par le Mali, au sud par la Guinée Bissau et la Guinée Conakry et à l'ouest par l'océan Atlantique sur près de 700 km. Trois fleuves parcourent le pays : le fleuve Sénégal (long de 1700 km), le fleuve Gambie (750 km) et le fleuve Casamance (300 km). Le pays connaît une saison sèche qui va du mois de novembre à juin et une saison des pluies, qui couvre la période de juillet à octobre. Le Sénégal compte 14 régions administratives subdivisées en 45 départements et 557 communes.

Figure 1 : Carte du Sénégal



COPYRIGHT [www.lequotidiendeosartophiles.com](http://www.lequotidiendeosartophiles.com)

### ***Données démographiques et socioéconomiques***

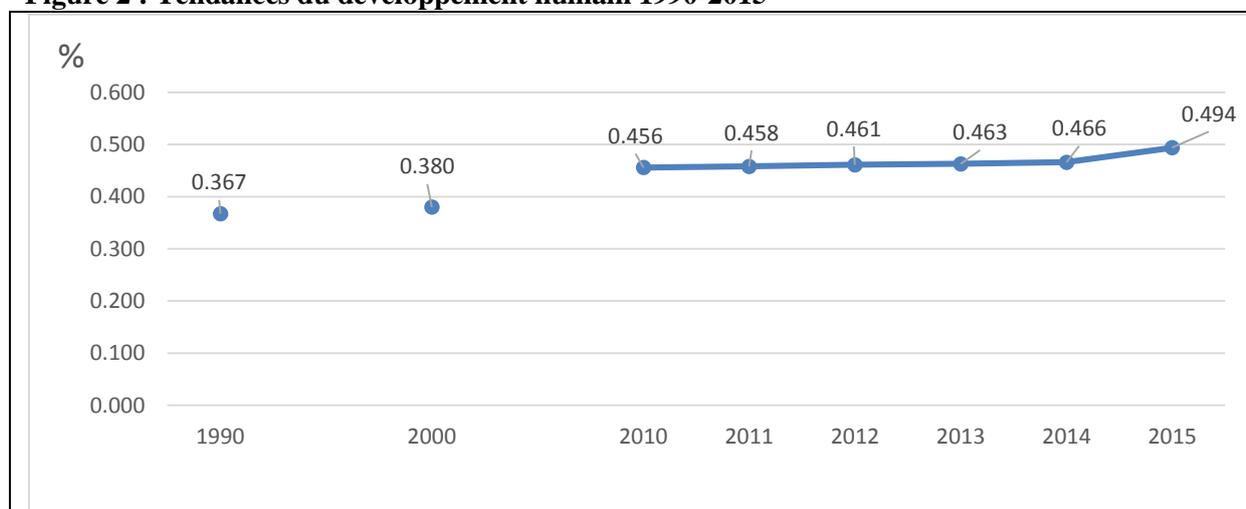
Le Sénégal a une population résidente évaluée à 13 508 715 habitants dont 49,9% d'hommes et 50,1%, selon le RGPHAE de 2013 (ANSD, 2014). Les projections de 2017 nous donnent 15 256 346 habitants avec 7 658 408 femmes et 7 597 938 hommes, avec une croissance démographique est de 2,3. La moitié de la population à moins de 18 ans et la majorité, soit 55%, vit en milieu rural contre 45% en milieu urbain. Le pays compte 94% de musulmans, 4% de Chrétiens et 2% d'animistes. La langue officielle est le Français et la langue nationale parlée par plus de 90% de la population est le Wolof.

Ancienne colonie Française, Dakar abritait la capitale de l'Afrique Occidentale Française (AOF), jusqu'en 1960, date de l'indépendance. Pays de grande stabilité politique, le Sénégal, n'a jamais connu de coup d'état et le pouvoir change de mains par des élections démocratiques.

### ***Situation économique et indicateurs socioéconomiques***

Avec un Indice de Développement Humain (IDH) de 0,494 en 2015, le Sénégal occupait la 170e place sur 188 pays (PNUD, 2015). Son IDH connaît une très lente progression.

**Figure 2 : Tendances du développement humain 1990-2015**



Source : UNDP

Avec un PIB par habitant de 2 425\$ en (2015), le Sénégal est la deuxième économie en Afrique de l'Ouest francophone, derrière la Côte d'Ivoire. Le taux de croissance est en constante progression, passant de 3,5% en 2013 à 4,5% en 2014, puis à 5,1% en 2015 et enfin à 6,5% en 2016. Toutefois, la pauvreté reste élevée même si elle a baissé de façon significative durant ces dix dernières années passant de 56,7% en 2000 à 46,7% en 2011. Cela s'explique par la nature extravertie de l'économie et une mauvaise répartition des ressources.

Les femmes chefs de ménages sont moins pauvres, parce que, souvent, elles sont âgées ou veuves et bénéficient de pensions et de transferts monétaires de la part de leurs enfants ou d'autres membres de la famille.

**Tableau 1 : Mesures de la pauvreté selon le sexe du chef de ménage et le milieu de résidence**

Sexe	Incidence de pauvreté	Ecart de la pauvreté	Sévérité de la pauvreté	Contribution	Effectif des pauvres
Dakar					
Masculin	26,6	6,6	2,6	64,6	533698
Féminin	25,2	4,3	1,3	35,4	292210

Total	26,1	5,8	2,1	13,0	825908
Autre Villes					
Masculin	43,5	14,2	6,5	68,5	773368
Féminin	37,0	11,2	4,8	31,5	356386
Total	41,2	13,1	5,9	17,7	1129754
Rural					
Masculin	59,9	20,1	9,5	88,6	3911147
Féminin	42,0	10,9	4,2	11,4	500924
Total	57,1	18,6	8,7	69,3	4412071
Ensemble					
Masculin	50,6	16,4	7,6	81,9	5218213
Féminin	34,7	8,7	3,3	18,1	1149520
Total	46,7	14,5	6,6		6367733

Source : ESPS II, 2011, ANSD

Pour financer son développement, le Sénégal a recouru à l'emprunt extérieur. Dans le classement du Fonds monétaire international (FMI) de 2016, il est le seizième pays parmi les plus endettés de l'Afrique subsaharienne avec une dette publique qui correspond à 57,3% de son PIB évalué à 13 milliards de dollars en 2016. Toutefois, le Sénégal reste classé par le FMI parmi les pays à risque peu élevé. Le classement 2015 du World Economic Forum estime que le Sénégal est le pays le plus compétitif en Afrique de l'Ouest (il est classé 110<sup>ème</sup> sur 148 pays au niveau mondial).

Dans le souci de favoriser l'accélération de l'atteinte d'une croissance économique inclusive et durable, le gouvernement du Sénégal a élaboré le Plan Sénégal émergent (PSE) qui constitue le référentiel de la politique économique et sociale à l'horizon 2035 à travers trois piliers majeurs : i) transformation structurelle de l'économie et croissance ; ii) capital humain, protection sociale et développement durable ; et iii) gouvernance, institutions, paix et sécurité. Le Plan d'action prioritaire (PAP), articulé sur la période 2014-2018, opérationnalise le PSE à travers la mise en cohérence des axes stratégiques avec les projets et programmes de développement. Parmi les priorités du PAP, le Gouvernement a identifié comme un enjeu stratégique le processus de révision, d'institutionnalisation et d'opérationnalisation de la Stratégie nationale pour l'Equité et l'Egalité de genre (SNEEG).

## **DIMENSION 1 : CADRE POLITIQUE**

Le Gouvernement du Sénégal est conscient de l'enjeu du rôle de la femme dans l'atteinte des objectifs de développement du pays. Il a ratifié quasiment toutes les conventions internationales en faveur des femmes. Diverses réformes ont été mises en place pour améliorer le statut juridique et sa participation politique.

### **1.1. Les conventions internationales ratifiées**

Le Sénégal a ratifié l'essentiel des conventions internationales portant sur l'égalité hommes et femmes, notamment la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDAW) a été ratifiée en 1985. Il a adopté le protocole de Maputo sur les droits des femmes en 2005 et a adhéré à la déclaration publiée par les pays membres de l'UA de 2004.

### **1.2. Politiques du Sénégal en faveur de l'égalité de genre**

La constitution du Sénégal de 2001 a renforcé les principes de l'égalité entre les sexes et l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et depuis 2010, l'article 7 stipule que « Tous les êtres humains sont égaux devant la loi. Les hommes et les femmes ont des droits égaux ».

Des lois spécifiques ont été conçues pour favoriser l'égalité entre les sexes, telle que celle sur la parité qui exige une représentation égale des hommes et des femmes dans les instances électives et semi électives.

Le gouvernement a explicitement articulé l'égalité entre les sexes en tant qu'objectif de développement dans les instruments juridiques et de planification. Ainsi, les divers instruments de gouvernance économique et sociale (le DSRP II 2006-2010<sup>1</sup> jusqu'au DPES 2011-2015<sup>2</sup> et la SNDES 2013-2017<sup>3</sup>) ont pris en compte la dimension genre au niveau de leur élaboration. Aujourd'hui, le Plan Sénégal émergent (PSE, 2015-2035) accorde une priorité aux femmes et aux filles à travers ses projets et programmes phares.

#### ***Dispositions institutionnelles***

Les diverses réformes ont maintenu le mécanisme national chargé de la protection des droits et le développement des femmes créé en 1978 et qui est devenu le Ministère de la Femme, de la Famille et de l'Enfance a pour mission de promouvoir l'égalité entre les sexes tout au long du processus de développement du pays. Il existe d'autres mécanismes de promotion, de suivi et de contrôle, pour veiller davantage à l'application des politiques et programmes en faveur de l'égalité des sexes et de l'élimination des discriminations à l'égard des femmes, il s'agit notamment de :

- 1) Le Comitéconsultatif de la femme qui regroupe les organisations de la société civile et des représentantes de différentes institutions ;
- 2) Les points focaux de genre (PFG) sont présents dans toutes les institutions ; et
- 3) Le réseau des femmes des parlementaires.

#### ***Programmes pour la promotion de la femme***

Le gouvernement a mis en place divers programmes de promotion de la femme :

<sup>1</sup> [http://www.dpee.sn/IMG/pdf/119\\_75\\_DSRP\\_II.pdf](http://www.dpee.sn/IMG/pdf/119_75_DSRP_II.pdf)

<sup>2</sup> <http://www.africa-platform.org/fr/resources/document-de-politique-economique-et-sociale-2011-2015-senegal>

<sup>3</sup> <https://www.imf.org/external/french/pubs/ft/scr/2013/cr13194f.pdf>

- 1) Le fonds national de crédits pour les femmes ;
- 2) Le programme d’alphabétisation et d’apprentissage aux métiers pour la lutte contre la pauvreté ;
- 3) Le plan d’action pour l’accélération de l’abandon de l’excision ;
- 4) Le programme conjoint pour l’éradication des violences basées sur le genre et la promotion des droits humains des femmes et des filles ;
- 5) Le projet d’appui à l’entrepreneuriat des femmes et des jeunes filles ;et
- 6) Le programme de soutien aux femmes affectées de fistules obstétricales.

### **1.3. Suivi de l’intégration de la dimension de genre**

Pour le suivi de l’intégration du genre, divers instruments, des mécanismes ont été mis en place et à ceux-là s’ajoutent des structures universitaires pour la production des données.

#### ***L’observatoire national de la parité***

Il a la responsabilité du suivi de la parité qui ne concerne que les instances électives et semi électives. Il doit réaliser : (i) des exercices annuels de suivi de l’égalité entre les sexes et développer des profils sectoriels de genre (ii) fournir des données de base sur le genre et des données annuelles sur le genre ; les meilleures pratiques, les contraintes et les lacunes liées au genre, et (iv) proposer des recommandations visant à améliorer et à accélérer la réalisation de l’égalité des sexes au Sénégal mais jusqu’ici n’a pas encore produit les résultats attendus.

#### ***Le conseil consultatif de la Femme***

Le Comité consultatif de la femme a été créé pour servir de cadre de concertation et de pilotage à la Quinzaine nationale de la femme sénégalaise, instituée en 1980 par décret n° 80-269, regroupe les représentants des organisations de femmes, des ONG, des syndicats, des partis politiques et des points focaux genre des différents ministères. Il est chargé de donner des avis sur les questions majeures relatives à la promotion de la femme, mais il est sans réelle efficacité.

#### ***Les structures universitaires***

Le laboratoire genre et recherche scientifique de l’Université CheikhAnta Diop de Dakar s’occupe du suivi des indicateurs et à la mise en place d’un site web avec des bases de données sur l’égalité et l’équité de genre. Cela a été suivi de la publication sur l’indicateur an Zéro de la parité (Sarr, 2012).

Le Groupe d’Etudes et de Recherches Genre et Sociétés (GESTES) de l’Université Gaston Berger de Saint-Louis s’investit dans les études sur les inégalités de genre notamment sur le Foncier et les violences.

### **1.4 Programmes d’accès aux sciences et à la technologie**

Les disparités sont encore importantes, notamment dans l’accès au savoir et aux technologies. La nouvelle Lettre de Politique générale pour le Secteur de l’Éducation et la Formation couvrant la période 2012-2025, grâce à son Programme d’Amélioration de la Qualité-Équité-Transparence (PAQUET), accorde une importance capitale à la dimension genre.

Le Gouvernement du Sénégal a mis en place des programmes de bourses d’excellence aux jeunes filles spécialisées dans les filières scientifiques et la formation professionnelle ou technique.

## DIMENSION 2 : ETAT DE SANTE

Des investissements importants ont été consentis dont les résultats commencent à se faire sentir. Toutefois, la santé qui a longtemps souffert des politiques d'ajustement structurel continue à faire face à d'importantes difficultés. Les principaux indicateurs révèlent des avancées à divers niveaux tels que l'espérance de vie et la baisse de la fécondité et de la mortalité maternelle.

### 2.1. Espérance de vie

Il y a une évolution positive des indicateurs de l'espérance de vie au Sénégal. Cette progression est liée à l'amélioration des conditions de vie et au faible impact de certaines maladies infectieuses endémiques comme le SIDA.

L'espérance de vie des femmes et des hommes a augmenté de 7 points entre 1990 et 2015.

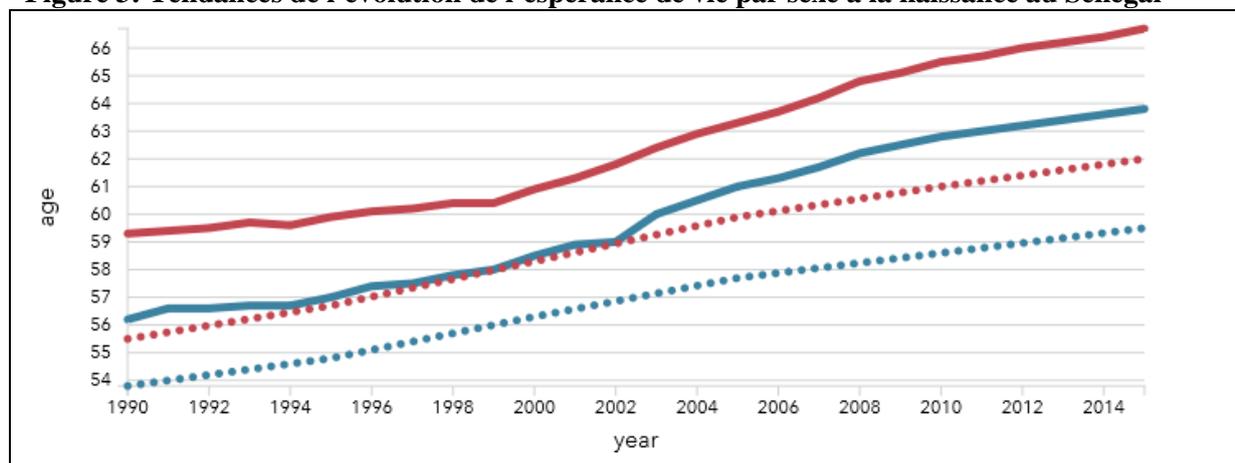
**Tableau 2 : Espérance de vie des hommes et des femmes de 1990 à 2015**

	1990	2015
Hommes	56.2	63.8
Femmes	59.3	66.7

Source : <http://www.healthdata.org/senegal>

L'examen de l'espérance de vie, de 1990 à 2014, a connu une progression constante et les résultats observés ont toujours été au-dessus des résultats attendus.

**Figure 3: Tendances de l'évolution de l'espérance de vie par sexe à la naissance au Sénégal**



Source : <http://www.healthdata.org/senegal>

Légende

Espérance de vie observée		Espérance de vie attendue	
Hommes		Hommes	
Femmes		Femmes	

### *Mortalité maternelle*

Malgré les progrès notables enregistrés, la mortalité maternelle reste élevée, elle est passée de 510 à 315 pour 100 000 naissances vivantes entre 1994 et 2016. La cible de l'OMD qui était de 127/100 000 naissances vivantes n'a pas été atteinte.

**Tableau 3 : Evolution de la mortalité maternelle**

Source	Taux/100000
EDS-I de 1986	Non mesuré
EDS-II de 1992/1993 (République de Sénégal, 1994)	510
EDS-III de 1997 (République du Sénégal, 1997)	Non mesuré
EDS-IV de 2005	409
EDS-MICS de 2010-2011 (ANSD, 2012)	401
RGPHAE de 2013 (ANSD, 2014)	434
Ministère de la santé et de l'Action sociale 2016	315

Sources : EDS I, II, III, IV et V par ANSD, et ICF Macro

Les écarts demeurent importants entre les régions. La région de Kédougou (au sud-est du pays), où le phénomène est plus sévère, présente un taux deux fois plus élevé que la moyenne nationale avec 921 décès maternels pour 100 000 naissances vivantes. Le déficit de sages-femmes et de médecins, notamment dans les zones à plus faible couverture en infrastructures de santé explique cette situation. Soixante pour cent (60%) de sages-femmes sont dans la région de Dakar et Thiès (Sarr, 2012). Par ailleurs, l'analyse de la mortalité maternelle par groupe d'âge révèle une surmortalité des mères adolescentes avec 629/100 000 de naissances vivantes (NV) et de la tranche d'âge 40-49 avec 558/100 000 NV, données qui prouvent que les adolescentes et les femmes aux âges avancés sont plus exposées aux décès maternels.

### **Avortements**

Concernant les avortements et leurs incidences médicales, les auteurs de l'article « Estimations de l'incidence de l'avortement provoqué et conséquences de l'avortement non médicalisé au Sénégal » (Sedgh, Sylla, Philbin, Keogh et Ndiaye, 2015a&b) estiment à 51 500 le nombre d'avortements pratiqués au Sénégal en 2012, soit un taux de 17 avortements pour 1 000 femmes âgées de 15 à 44 ans. Dans la plupart des cas, les avortements sont le résultat de grossesses non désirées ou non planifiées. Elles donnent lieu à des complications nécessitant une intervention médicale qui n'a pas eu lieu dans de nombreuses situations mettant en danger la vie de ces femmes.

### **Mortalité juvénile et infantile**

La mortalité néonatale a baissé de 33 pour mille en 2008 à 19‰ en 2014 et la mortalité infantile a baissé, de 47‰ en 2010 à 33‰ en 2014.

Ces baisses régulières sont les résultats des campagnes de vaccination, ce qui a permis d'améliorer certains indicateurs tels que les taux de vaccination pour le tétanos (95%), le BCG (95%), la polio (84%), la rougeole (80%) et les trois doses de Pentavalent (89%).

## **2.2. Prévalence des taux de paludisme, de tuberculose et de VIH/SIDA**

Les maladies comme le paludisme et le VIH/SIDA connaissent une régression, mais ce n'est pas le cas pour la tuberculose. Toutefois l'absence de données désagrégées en ce qui concerne le paludisme ne permet pas de voir la situation particulière des femmes. Si pour le VIH/SIDA, les femmes sont deux fois plus infectées que les hommes, c'est le cas inverse pour la tuberculose où ce sont les hommes qui sont les plus affectés.

### **Prévalence des taux de paludisme**

La prévention et la lutte contre le paludisme ont beaucoup fait baisser le taux de morbidité. Cette forte régression de la prévalence parasitaire du paludisme coïncide avec une période où l'on a investi, à l'échelle mondiale, beaucoup de moyens dans la lutte contre cette maladie (République du Sénégal, 2015). Le Programme National de Lutte contre le Paludisme (PNLP)

a inscrit dans sa planification stratégique la promotion de l'utilisation des Moustiquaires imprégnées d'insecticide (MII) comme un axe d'intervention majeure pour la réduction de la morbidité et de la mortalité liées au paludisme. La prévalence parasitaire est passée de 5,9% en 2008 à 1,2% en 2014 selon l'Enquête démographique et de santé continue (EDS-Continue de 2014, ANSD, 2015).

Pour le paludisme les données ne sont pas désagrégées.

**Tableau 4 : Prévalence du paludisme tous sexes (H/F)**

Année	2008	2014	2015
Prévalence parasitaire (%)	5,9	1,2	ND

Sources : Enquête nationale sur le paludisme (ENP 2008) ; enquête démographique et de santé continue (EDS-Continue de 2014, ANSD 2015)

### *Prévalence des taux de VIH/SIDA*

Le Sénégal s'est très tôt investi dans la lutte contre le SIDA, en sécurisant depuis 1982, le système de transfusion sanguine. Les jeunes à risque ont très tôt fait l'objet d'attention et divers programmes leur sont réservés avec une disponibilité du préservatif y compris le préservatif féminin. La gratuité des antirétroviraux (ARV) existe depuis 2003.

Des mesures importantes ont été prises avec l'adoption de la Loi n° 2010-03 du 9 avril 2010 relative au VIH/SIDA permettant de combler un vide juridique dans la lutte contre le VIH/SIDA en ce qui concerne la prise en charge globale des personnes infectées ou affectées et la prévention pour freiner la propagation de l'infection à VIH/SIDA.

La prévalence qui était de 0,7% en 2005 a baissé jusqu'à 0,5% en 2012 selon ONUSIDA (2015). Toutefois, on note de grandes disparités entre les régions, les sexes et les groupes à risque. Les régions où le sex-ratio est plus élevé sont les régions de Matam (5), Kaolack (2,5), Saint-Louis (2,4), Fatick (~1,8), Kédougou (1,5) et Sédhiou (>2)3. Les pourcentages de séropositifs parmi les femmes sont toujours plus élevés que celui des hommes. Les données de l'EDS de 2005 indiquent une prévalence 0,9% chez les femmes contre 0,4% chez les hommes.

**Tableau 5 : Prévalence du VIH/SIDA pour les hommes et femmes (%)**

Année	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Hommes	0,61	0,61	0,61	0,6	0,6	0,59	0,59	ND	ND	ND	ND	ND
Femmes	0,79	0,79	0,79	0,78	0,78	0,77	0,77	ND	ND	ND	ND	ND
<b>Total</b>	<b>0,7</b>	<b>0,7</b>	<b>0,7</b>	<b>0,69</b>	<b>0,69</b>	<b>0,68</b>	<b>0,68</b>	<b>0,6</b>	<b>0,6</b>	<b>0,6</b>	<b>0,6</b>	<b>0,5</b>

Sources : Bulletin épidémiologique n° 10, CNLS, Sénégal ; EDS-MICS (ANSD, 2012) ; UNAIDS 2016 ; Banque mondiale

### *Prévalence des taux de tuberculose*

La tuberculose a progressé au Sénégal. La notification des cas de tuberculose est passée de 87/100 000 habitants en 2003 à 95/100 000 en 2013, mais l'incidence reste plus forte chez les hommes.

**Tableau 6 : Incidence estimée de la TB selon l'âge et le sexe (en milliers) 2015**

	0-14 ans	> 14 ans	Total
Femmes	1,3	7,3	8,6
Hommes	1,6	11	12
<b>Total</b>	<b>2,9</b>	<b>18</b>	<b>21</b>

Source : [www.who.int/tb/data](http://www.who.int/tb/data)

### ***Maladies chroniques et leurs impacts sur la mortalité des femmes***

La transition épidémiologique en cours liée à l'augmentation de l'espérance de vie et à la diminution de la prévalence des maladies transmissibles fait apparaître les maladies chroniques (hypertension artérielle, diabète, insuffisance rénale et cancer) comme une préoccupation de plus en plus importante du secteur de la santé.

Les femmes font de plus en plus face à des maladies chroniques qui augmentent régulièrement avec l'âge, variant entre 6% à 15-19 ans et 39% à 60 ans ou plus. La maladie la plus fréquemment déclarée par les femmes est, de loin, l'hypertension artérielle (45%), l'ulcération chronique (12%), l'asthme (10%) et le diabète (6%).

### ***Structures de santé***

La mortalité des femmes est parfois liée au difficile accès aux structures de santé. Malgré l'augmentation des infrastructures sanitaires, la couverture reste en dessous des normes à tous les échelons de la pyramide sanitaire de santé. Les ratios sont loin des normes de l'OMS.

**Tableau 7 : Evolution des infrastructures de santé de 1999 à 2016**

<b>Année</b>	<b>Hôpitaux</b>	<b>Centres de santé</b>	<b>Postes de santé</b>
1999	18	53	882
2006	22	68	949
2009	25	78	1173
2015	35 (+1non fonctionnel)	99	1237
2016	35(+1non fonctionnel)	98	1257

Sources : BADIS 2005-2006, ANSD, tableau A.01.01 page 1 et tableau F.04.01 page 78

### ***Personnel***

L'inégale répartition du personnel de santé sur le territoire constitue une contrainte dans la prise en charge des problèmes dans le monde rural. Cela explique le taux de mortalité maternelle très élevé dans les régions qui ne disposent pas de personnels qualifiés. La majorité des médecins et des sages-femmes d'Etat se trouvent dans les villes, notamment à Dakar et Thiès qui monopolisent plus de 70% du personnel de santé.

La proportion d'accouchements assistés par un personnel médical est passée de 50% en 2012 à 59% en 2014. A savoir des médecins (4%), sages-femmes (42%) ou Infirmiers/ères Chefs de Poste (ICP) (13%). En milieu urbain, sept naissances sur dix sont assistées par un professionnel de santé contre un peu plus de deux naissances sur cinq (44%) en milieu rural.

Selon l'UNFPA (2015), le Sénégal comptait 1716 sages-femmes pour 3 107 004 femmes en âge de reproduction (FAR) officiant dans les structures. Le ratio n'est que de deux sages-femmes pour 1 000 naissances alors que selon les normes de l'OMS, il faudrait six sages-femmes pour 1 000 naissances. Il existe un gap de 4 000 sages-femmes, selon la présidente de l'Association nationale des sages-femmes du Sénégal. Dans la région de Kolda où la mortalité maternelle est très élevée, on relève un besoin de 54 sages-femmes dans les postes de santé complets alors que seules deux sont disponibles.

### ***La prise en compte du genre dans la gestion de la santé***

Les supports d'information, de communication et d'éducation à la santé, utilisés dans le MSAS, sont sensibles au genre, cependant, l'intégration des questions de genre dans la culture organisationnelle du MSAS est peu perceptible, avec une faible sensibilité à genre de la gestion des ressources humaines.

### 2.3. Intégrité physique et mutilation génitales féminines (MGF)

La pratique des mutilations génitales diminue très lentement. Elle est passée de 28% en 2005 à 25% en 2015. Elles sont 21,7% en milieu urbain et 34,4% en milieu rural. Cela s'explique par la forte résistance. Il y a diverses stratégies de résistances, telles que les retraites spirituelles dans les bois sacrés où les filles sont excisées sans aucune possibilité d'intervention. Certaines familles qui sont dans les zones frontalières à des pays comme la Gambie, le Mali et la Guinée Bissau et la Guinée Conakryse rendent dans ces pays voisins où la loi est moins contraignante qu'au Sénégal.

**Tableau 8 : Femmes âgées de 15 à 49 ans soumises aux MGF (%)**

2005	2011	2015
28%	25,7%	25%

Sources : Dataset: Gender, Institutions and Development Database 2014 (GID-DB); EDS IV de 2005, EDS V de 2010-2011, EDS-Continue de 2014 (ANSD)

On note que la prévalence est plus forte en milieu rural et dans les groupes les plus âgés.

**Tableau 9 : Proportion de femmes de 15 à 49 ans qui ont subi une MGF (%)**

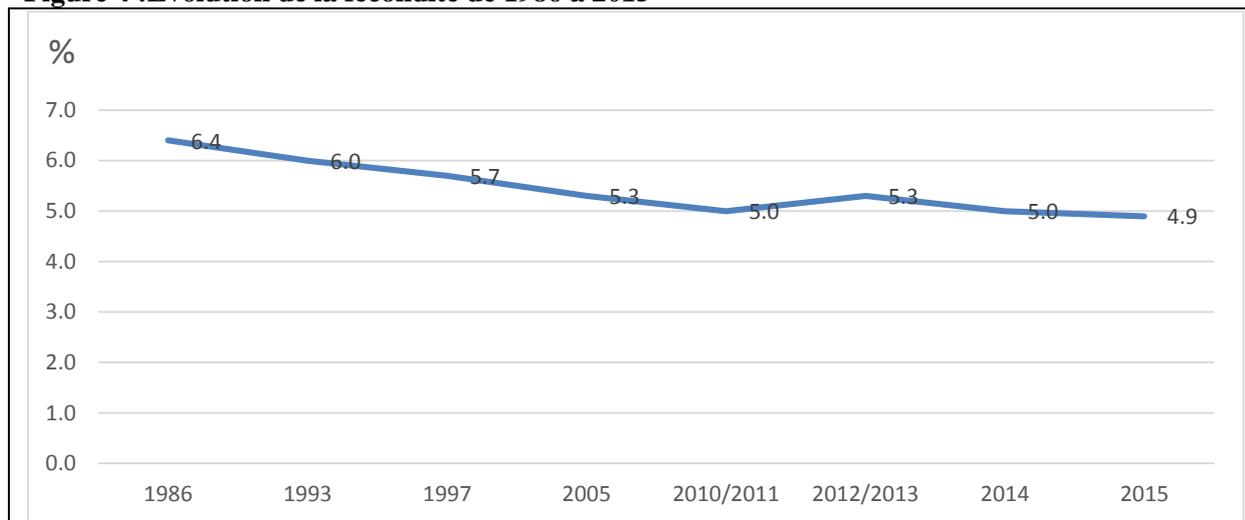
Année	Total	Lieu de résidence		Classes d'âge						
		Urbain	Rural	15-19	20-24	25-29	30-34	35-39	40-44	45-49
2005	28	22	35	25	28	28	30	31	30	31

Sources : Dataset: Gender, Institutions and Development Database 2014 (GID-DB); EDS IV de 2005, EDS V de 2010-2011, EDS-Continue de 2014 (ANSD)

Divers plans d'action ont été mis en place. Le dernier porte sur l'accélération de l'abandon de l'excision pour la période 2010-2015 basé sur l'approche droit humain, du programme conjoint « Eradication des violences basées sur le genre et promotion des droits humains » initié par ONUFEMMES, HCDH, UNFPA et UNESCO.

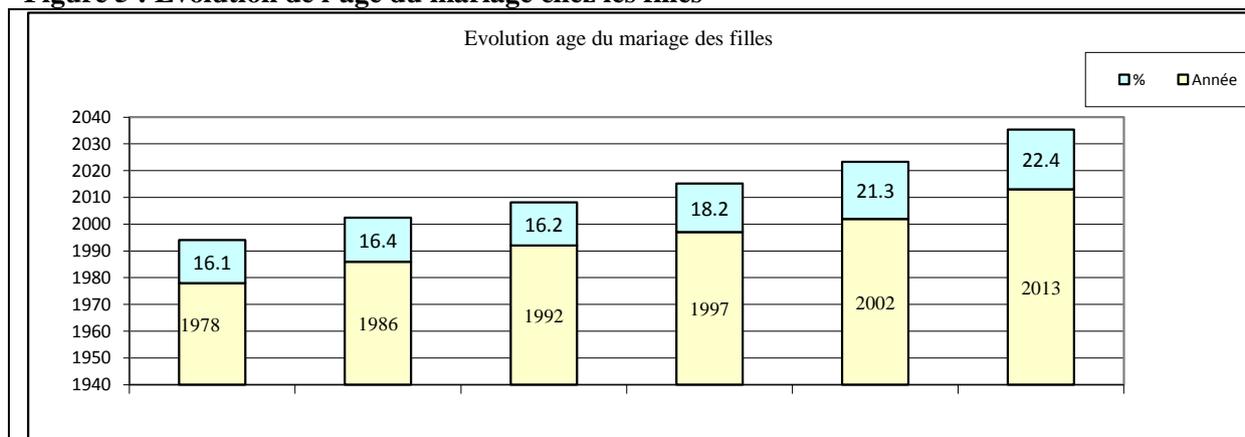
### 2.4. Taux de fécondité total

La fécondité baisse lentement. L'indice synthétique de fécondité est passé de 7,1% en 1978 à 6,4% en 1986, 5,0 en 2015.

**Figure 4 : Evolution de la fécondité de 1986 à 2015**

Sources : EDS 1 de 1986, EDS II de 1992/1993, EDS III de 1997, EDS IV de 2005, EDS V de 2010-2011, EDS-Continue de 2012-2013, EDS-Continue de 2014, EDS-Continue de 2015 (ANSD)

Cette baisse de la fécondité est moins liée à la planification familiale qui touche moins de 15% des femmes, qu'à l'augmentation de l'âge moyen du mariage qui est passé de 16,1% en 1978 à 22,4% en 2013. Les hommes quant à eux, se marient 7 ans plus tard (à 29,9 ans).

**Figure 5 : Evolution de l'âge du mariage chez les filles**

S Source : RGPFAE de 2013 (ANSD, 2014).

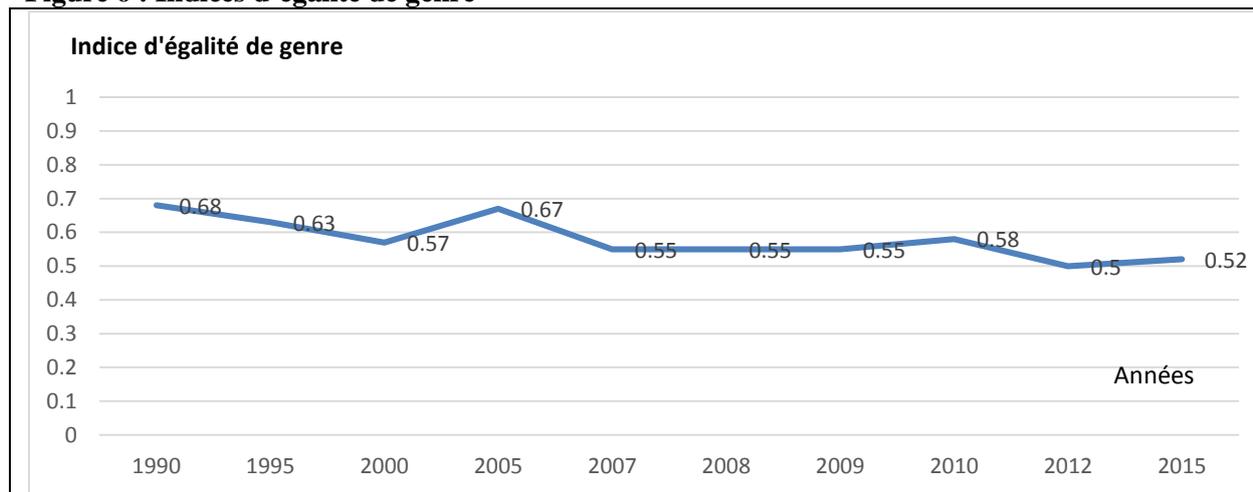
### DIMENSION 3 : STATUT SOCIAL

Les indicateurs de statut social exposent le lien entre les pratiques culturelles et l'ensemble des femmes, ainsi que la marginalisation dans les institutions économiques et les sociétés du savoir.

#### 3.1. Équité et discrimination dans les institutions sociales

Le Sénégal connaît des progrès de l'indice de l'égalité de genre, car si pour l'IDH, il est classé 170<sup>ème</sup> pour l'Indice d'égalité de genre (IDGI) il est à la 118<sup>ème</sup> place et devance beaucoup de pays de la sous-région.

Figure 6 : Indices d'égalité de genre



Source : Gender, Institutions and Development, OECD International Development Statistics (database)

#### 3.2. Sexe a la naissance

La population du Sénégal est légèrement dominée par les femmes, avec une légère progression des hommes.

Tableau 10 : Evolution de la population par sexe 1976-2013 et Taux d'accroissement de la population

Année		Homme	Femme	Total au Sénégal
1976	nombre	2 472 622	2 525 263	4 997 885
	%	49,5%	50,5%	100%
1988	nombre	3 353 599	3 543 209	6 896 808
	%	48,6%	51,4%	100%
2002	nombre	4 852 764	5 005 718	9 858 482
	%	49,2%	50,8%	100%
2013	nombre	6 735 421	6 773 294	13 508 715
	%	49,9%	50,1%	100%
2014*	nombre	6 941 357	6 961 847	13 926 253
	%	49,8%	50,2%	100%
2015*	nombre	7 153 656	7 202 919	14 356 575
	%	49,8%	50,2%	100%
2016*	nombre	7 372 487	7 427 372	14 799 859
	%	49,8%	50,2%	100%
2017*	nombre	7 597 938	7 658 408	15 256 346
	%	49,8%	50,2%	100%

Taux d'accroissement annuel moyen				
1976-1988		2,6%	2,9%	2,7%
1988-2002		2,7%	2,5%	2,5%
2002-2013		2,6%	2,3%	2,5%

Source : RGPHAE de 2013, ANSD (2014)

\* Projections ANSD

### 3.3.Prévalence de la violence à l'égard des femmes

Les femmes sont davantage exposées à des formes de violence physique, émotionnelle, économique et sociale, sans comparaison avec ce que connaissent les hommes. C'est pourquoi le Sénégal a pris des mesures de prévention.

La loi du 24 janvier 1999, modifiant le Code pénal, sanctionne formellement les violences faites aux femmes dans les foyers et dans la société. Il s'agit de l'inceste, du viol, du harcèlement sexuel, de l'excision, de la pédophilie et des violences conjugales. La loi 2005-02 du 29 avril 2005, modifiant le Code pénal, renforce la loi de 1999 et réprime la traite des personnes en général et des enfants en particulier. Elle adresse aussi la question de l'exploitation des enfants par la mendicité et protège les victimes conformément aux recommandations du Protocole additionnel de la Convention des Nations Unies contre la criminalité transfrontalière organisée. Cette nouvelle loi renforce la qualification pénale de l'exploitation des enfants par la mendicité et garantit des mesures d'assistance aux victimes. Elle introduit une mesure nouvelle pour les associations et services publics qui « peuvent respectivement, sur leur demande ou d'office, représenter les enfants victimes en justice ».

Malgré toutes les mesures prises, la violence continue à croître.

Le Groupe d'Etudes et de Recherches Genre et Sociétés (GESTES) de l'Université Gaston Berger de Saint-Louis a fait une étude entre février 2012 et mars 2015 dans toutes les régions du Sénégal qui établit que 64% des femmes âgées entre 20 et 40 ans sont victimes de violence dont 16,7% de violences sexuelles dans leur lieu de travail. Les heures ouvrables sont les principaux moments où elles s'exercent (92,5% des cas).

Selon le Garde des Sceaux ministre de la justice, 3 600 cas de viols ont été enregistrés au Sénégal entre janvier et novembre 2014<sup>4</sup>.

Le président du Réseau National des Journalistes contre les viols et les abus sexuels a affirmé lors d'un forum tenu à Kédougou le 16 mai 2015, qu'au Sénégal plus de 4 700 cas de viols ont été recensés entre les mois de janvier et mai 2015<sup>5</sup>. Ces viols sont faits dans l'espace familial, dans les lieux de travail et les lieux de formation.

#### ***Femmes en prison***

En 2015, 29% des femmes en prison au Sénégal étaient victimes du trafic de drogue (première cause d'incarcération des femmes) et parmi elles 42% étaient d'origine étrangère, et elles ont en général été interpellées durant le transport de produits stupéfiants si elles n'étaient pas elles-mêmes victimes de trafic humain (AJS, 2015). Certaines ont indiquées y avoir été impliquées

<sup>4</sup> Déclaration de Me Sidiki Kaba, Ministre de la justice, le 27 novembre 2014. Voir :

[http://www.ndarinfo.com/3600-cas-de-viols-enregistres-au-Senegal-en-2014-Me-Sidiki-Kaba\\_a11263.html](http://www.ndarinfo.com/3600-cas-de-viols-enregistres-au-Senegal-en-2014-Me-Sidiki-Kaba_a11263.html),  
[http://www.seneweb.com/news/Societe/3600-cas-de-viols-enregistres-au-senegal\\_n\\_141371.html](http://www.seneweb.com/news/Societe/3600-cas-de-viols-enregistres-au-senegal_n_141371.html)

<sup>5</sup> 4 700 cas de viols au Sénégal : les religieux et les communicateurs engagent le combat,

[http://www.pressafrik.com/4700-cas-de-viols-au-Senegal-les-religieux-et-les-communicateurs-engagent-le-combat\\_a135989.html](http://www.pressafrik.com/4700-cas-de-viols-au-Senegal-les-religieux-et-les-communicateurs-engagent-le-combat_a135989.html)

par leur conjoint et d'autres affirment n'avoir pas été informées du contenu du colis transporté. Cette situation pourrait s'expliquer par le poids de la pauvreté, l'influence des hommes, combinée au manque d'instruction et à l'ignorance des risques encourus.

### ***Mesures contre les violences basées sur le genre (VBG)***

Des mesures ont été prises. Il s'agit notamment :

- Du plan d'action national de lutte contre la traite des personnes en particulier des femmes et des enfants (2009-2013) ;
- Du plan d'action pour l'accélération de l'abandon de l'excision pour la période 2010-2015 basé sur l'approche droit humain, du programme conjoint «Eradication des violences basées sur le genre et promotion des droits humains» initié par ONUFEMMES, HCDH, UNFPA et UNESCO (2013- 2016) qui vise essentiellement l'éradication des violences basées sur le genre au niveau national avec un accent sur les six régions en raison du niveau élevé de la prévalence des violences basées sur le genre : Dakar, Kolda, Sédhiou, Matam, Ziguinchor et Tambacounda ;
- D'une ligne d'assistance avec un N° Vert (116) ; et
- Du centre « Guindi »qui est la seule structure étatique servant de refuge aux filles et aux femmes victimes de viols ou de maltraitements avec une capacité d'accueil de 70 personnes pour une couverture nationale avec un numéro vert d'assistance téléphonique pour toute personne victime de violence.

Beaucoup de structures déclarent se battre contre les abus et violences faite aux femmes domestiques.

- Des ONG comme Enda tiers-monde, le Comité de lutte contre les violences faites aux femmes (CLVF) et l'Association des Juristes Sénégalaises (AJS) se mobilisent pour la défense des droits des travailleurs domestiques, à travers principalement : (i) l'assistance juridique et la prise en charge psychologique en cas d'abus et (ii) la formation professionnelle ; et
- Des organisations syndicales ont créé un centre d'écoute, d'assistance et de formation qui a pour mission (i) l'accompagnement des travailleurs domestiques victimes d'abus de la part de leurs employeurs, (ii) l'alphabetisation et (iii) la formation aux techniques culinaires, de gestion du foyer, de couture, etc.

### **3.4. Utilisation du temps / charge de travail**

L'étude intitulée « Travail domestique au Sénégal : 30% à valoriser »<sup>6</sup>(CREFAT, 2014), avec l'appui de l'UNFPA<sup>7</sup> révèle que les femmes ont une surcharge de travail liée au travail domestiques. Ce travail domestique que les auteurs de l'étude différencient du travail de la domestique a concerné des activités telles que le nettoyage, la blanchisserie, la cuisine, le babysitting, les soins aux personnes âgées, le bricolage, la recherche de l'eau, la recherche du bois de chauffe et les courses pour la famille.

---

<sup>6</sup> L'étude a été réalisée dans le cadre du projet « Counting Women's Work » (CWW), initiée par des chercheurs des universités du Nord et du Sud. Son but est de mieux cerner la problématique du genre dans la participation à la création de la richesse dans les différents pays.

<sup>7</sup> Les travaux ne concernent pas les tâches accomplies par des employés de maisons qui sont rémunérés pour leurs prestations. « Ce travail est déjà calculé dans les comptes nationaux du pays ». Dans le cadre de l'étude, il est question du travail accompli par les femmes au foyer et parfois des hommes au profit de leurs proches sans contrepartie financière.

Les estimations montrent que la production moyenne de temps de travail domestique est d'environ 30 minutes par jour pour un homme, contre environ sept heures pour les femmes. Environ 67% du revenu du travail domestique au Sénégal est du fait des femmes qui commencent à générer du surplus domestique à partir de 10 ans jusqu'à plus de 65 ans.

Le travail domestique non rémunéré au Sénégal représente 30% du Produit intérieur brut (PIB). Cette part est plus importante que celle du secteur primaire (15,5%) du PIB ou du secondaire (23,3%).

## DIMENSION 4 : ECONOMIE

Le statut économique est un facteur important qui affecte la capacité des femmes à participer à la société de connaissance. Leur concentration dans les emplois à faible revenu, leur exclusion des secteurs économiques élevés, le plus difficile accès à un emploi durable qui offre des opportunités pour améliorer les compétences professionnelles ne militent pas en leur faveur.

L'ensemble de ses facteurs combinés constituent un handicap pour la participation des femmes à des domaines tels que la science et la technologie.

Il est impératif d'évaluer les taux de participation économique des femmes, par rapport à leur présence dans divers secteurs de l'économie, leurs gains, leur zone de concentration dans l'emploi et leur pauvreté.

### 4.1. Les femmes dans la population économiquement active

Selon le RGPHAEde2013, la population potentiellement active, qui est celle des individus âgés de 15 ans ou plus, s'élève à 7 728 868, soit 58,2% de la population totale.

Même si les femmes sont majoritaires dans la population, elles sont minoritaires dans la population active. Selon l'ANSD, en 2015, quelle que soit la tranche d'âge considérée, le niveau d'activité est plus important chez les hommes que chez des femmes. Il est, en effet, de 57,4% pour les hommes et de 37,8% pour les femmes dans la population des 10 ans ou plus, et respectivement de 65,8% et 42,7% dans la population des 15 ans ou plus.

### 4.2. Ratios du revenu gagné

A travail égal, le salaire d'une femme ne représente que 66% de celui d'un homme (Global Gender Gap Report 2010<sup>8</sup>). Une nette évolution est notée en 2016, car le salaire moyen mensuel d'un employé est estimé à 114 152 FCFA. Il est de 116 164 FCFA pour les hommes contre 108 984 FCFA pour les femmes salariées (soit 93,81% du salaire des hommes). Selon le rapport de l'ANSD sur l'emploi au 4<sup>ème</sup> trimestre 2016.

### 4.3. Femmes selon la catégorie de travailleurs (travailleurs indépendants, salariés, Travailleurs familiaux)

Le taux de participation à la main d'œuvre est plus faible chez les femmes.

**Tableau 11 : Taux de participation à la main d'œuvre adulte (%)**

Pays	Adultes (15ans et +)				Part des femmes dans la main d'œuvre adulte en 2010 (%)	Adultes (15ans et +)	
	1990		2010			2011	
	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes		Femmes	Hommes
Sénégal	61	90	63	86	43	44,3	68,1

Source :ILO, 2009

L'examen du travail montre que les femmes sont marginales en tant qu'employeurs, elles sont très faiblement représentées dans le monde salarié. Majoritairement elles travaillent pour leur propre compte, ou collaborent à l'entreprise familiale.

<sup>8</sup> <https://www.weforum.org/reports/global-gender-gap-report-2010>

**Tableau 12 : Distribution de l'emploi des femmes par situation dans la profession (%)**

Situation dans la profession	Salariés	Employeurs	Personnes travaillant pour leur propre compte	Travailleurs familiaux collaborant à l'entreprise familiale
<b>Année</b>				
2008	17,6	0,1	45,7	36,6
2009	16,7	0,1	46,2	37
2010	16,8	0,1	45,9	37,2
2011	17	0,1	46	36,8
2012	17,1	0,1	45,6	37,2
2013	16,6	0,1	46,2	37,1
2014	16,5	0,1	46,3	37,2
2015	16,6	0,1	46,4	36,9
2016	16,8	0,1	46,4	36,7
2017	17	0,1	46,4	36,4
2018	17,2	0,1	46,6	36,1
2019	17,3	0,1	46,7	35,8
2020	17,4	0,1	47	35,5

Source : Estimations et projections du BIT, issues de la base de données ILOSTAT du BIT

### *Fonction publique*

En ce qui concerne la fonction publique, en 2009, l'effectif était de 9 830 dont 7 513 hommes et 2 317 femmes ; à savoir 76% d'hommes contre 24% de femmes. La situation n'a guère évolué car en 2011, sur 57 484 fonctionnaires, les hommes en constituent 43 376 contre 14 117 femmes, soit 24,5% des effectifs.

### *Secteur privé*

Le secteur industriel est quasi exclusivement entre les mains des hommes, les femmes ne représentent que 6,4% des dirigeants.

**Tableau 13 : Répartition des unités industrielles selon le sexe du dirigeant (%)**

Secteur d'activité	Sexe	
	Femme	Homme
Energie	9,5	90,5
Fabrication d'autres produits minéraux non métalliques et de matériaux de construction	0,0	100,0
Industrie du bois du papier et de l'imprimerie	0,0	100,0
Industries chimiques	14,8	85,2
Industries des boissons	0,0	100,0
Industries des oléagineux, de produits amylacés, travail de grains et pâtes alimentaires	6,1	93,9
Industries du caoutchouc et plastiques	8,2	91,8
Industries extractives	0,0	100,0
Industries laitières, transformation de fruits et légumes et fabrication d'autres produits alimentaires	14,9	85,1
Industries textiles et habillement	11,4	88,6
Métallurgie et travail des métaux et industries diverses	7,5	92,5
Production de viande et de poissons	11,7	88,3
<b>Ensemble</b>	<b>6,4</b>	<b>93,6</b>

Source : Enquête sur l'état des lieux de l'industrie au Sénégal (ANSD, 2016)

Le rapport (ANSD, 2014) de l'enquête nationale de la Direction des Petites et Moyennes Entreprises (DPME) révèle que la majorité des propriétaires des PME est constituée d'hommes (81,1%). Mais les femmes, bien qu'elles soient faiblement représentées (18,9%) dans le secteur privé ont des niveaux de scolarisation secondaire (33,7% contre 29,5%) et universitaire (51,5% contre 35,7%) plus élevés que ceux des hommes.

**Tableau 14 : Propriétaires de PME selon le niveau d'instruction et le sexe en 2013 (%)**

Niveau d'instruction	Masculin	Féminin	Total
Coranique	18,5%	3,5%	15,7%
Elémentaire	14,9%	9,1%	13,8%
Secondaire	29,5%	33,7%	30,3%
Universitaire	35,7%	51,5%	38,7%
Aucun	1,4%	2,2%	1,5%
<b>Total</b>	<b>100,0%</b>	<b>100,0%</b>	<b>100,0%</b>

Source : Enquête nationale sur les PME (ENPME) (ANSD, 2014)

Le Recensement général des Entreprises (RGE)<sup>9</sup> a permis de dénombrer 407 882 unités économiques sur l'ensemble du territoire national. Au niveau national 33,3% des travailleurs sont des femmes contre 66,7% pour les hommes. La plus grande partie des salariés sont dans le secteur de l'industrie qui compte pour près de 48,83% des effectifs. On n'y retrouve que 23,2% de femmes employées contre 76,8% d'hommes.

**Tableau 15 : Répartition des emplois selon le genre et le secteur d'activité**

Secteur d'activité	Masculin	Féminin
Activités d'hébergement et de restauration	82,6%	17,4%
Activités extractives	87,5%	12,5%
Autres services	82,5%	17,5%
Bâtiments et travaux publics	79,7%	20,3%
Commerce ; réparation de véhicules automobiles et motocycles	80,0%	20,0%
Electricité, eau, gaz	87,0%	13,0%
Industries manufacturières	81,0%	19,0%
Secteur primaire	82,5%	17,5%
Transports et communication	80,4%	19,6%
<b>Total</b>	<b>81,1%</b>	<b>18,9%</b>

Source : Enquête nationale sur les PME (ENPME) (ANSD, 2014)

Le secteur privé emploie davantage d'hommes aux bas de l'échelle car il s'agit d'ouvriers en général.

**Tableau 16 : Emplois selon le genre et la catégorie socioprofessionnelle en 2013 (%)**

Catégorie socioprofessionnelle	Hommes	Femmes	Ensemble
Cadres moyens	8,8%	13,3%	9,7%
Cadres supérieurs	7,8%	7,8%	7,8%
Manœuvres, ouvriers et apprentis	55,0%	40,3%	51,8%
Techniciens, agents de maîtrise	28,4%	38,6%	30,6%

Source : Enquête nationale sur les PME (ENPME) (ANSD, 2014)

### *Le sous-emploi*

Parmi les actifs occupés, 32 personnes sur 100 au niveau national sont en situation de sous-emploi, c'est-à-dire travaillent moins d'heures que la normale et désirent en faire plus, ou cherchent un autre travail pour accroître leurs revenus. Les femmes sont les plus touchées par le sous-emploi avec près de 37 femmes sur 100 en situation de sous-emploi contre 28 pour les hommes.

<sup>9</sup> Synthèse des résultats du RGE (ANSD, 2016),

[http://www.ansd.sn/index.php?option=com\\_ansd&view=titrepublication&id=65](http://www.ansd.sn/index.php?option=com_ansd&view=titrepublication&id=65)

### **Chômage**

Le chômage des femmes est plus important que celui des hommes. En effet, sur 100 femmes actives, 22 sont en situation de chômage (22,6%), contre 10 sur 100 chez les hommes (9,8%).

**Tableau 17 : Evolution du taux de chômage (%)**

Année	Femmes	Hommes
1991	13,8	8,2
1992	11	6,5
1993	11,4	6,8
1994	11,7	7
1995	12,1	7,2
1996	13,9	8
1997	13,5	8
1998	11,7	7
1999	11,5	6,8
2000	13,4	8
2001	12,5	7,5
2002	7,3	4,4
2003	11,2	6,7
2004	11,7	7
2005	11,8	7,1
2006	12,9	7,7
2007	11,3	6,8
2008	12	7,2
2009	12,8	7,6
2010	11,6	7
2011	13,5	7,8
2012	13,4	7,8
2013	13,4	7,8
2014	12,9	7,5

Source : <http://perspective.usherbrooke.ca><sup>10</sup>

### **Travail autonome**

Plus de la moitié de la population en emploi (63,0%) a un emploi indépendant ou travail pour compte propre. Le taux d'emploi des indépendants ou pour compte propre est de 56,5% chez les hommes contre 73,7% chez les femmes (ANSD, 2014).

Faute de qualifications, les femmes qui constituent la majorité des ressources humaines s'activent principalement dans le commerce et la vente (34.6%), l'agriculture, élevage et forêt (33.6%), et le service domestique (13%).

Dans le monde rural, les femmes se consacrent en priorité à des activités servant à la consommation familiale et qui ont une faible rentabilité. Il s'agit de la culture et de la commercialisation des produits maraîchers, de la riziculture pluviale, de la transformation de produits agricoles, de l'élevage de petits ruminants et de la commercialisation du lait. Quant aux hommes ils sont dans des activités plus rentables et destinées à la commercialisation,

<sup>10</sup> Pour les données statistiques, Perspective monde travaille avec des données officielles et reconnues. La première source est la Banque mondiale, suivie de plusieurs organismes des Nations unies. Vous trouverez aussi des données en provenance de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), de l'Organisation du traité de l'Atlantique Nord (OTAN) ou d'organismes ayant une vocation régionale. Dans d'autres cas, nous nous appuyons sur des organismes spécialisés : Reporters sans frontières, Heritage Foundation, etc. Pour les valeurs, on s'appuie sur le World Values Survey (WVS). Quand l'organisme a une orientation idéologique particulière, celle-ci est précisée dans la définition pour le bénéfice du lecteur. Dans le cas des villes, nous remercions Stefan Helder du World Gazetteer.

notamment dans la riziculture irriguée, les cultures de rente, l'élevage de gros et petits ruminants et la capture pour la pêche (UE, 2016).

Dans le secteur de la pêche, en 2013, on compte 15 900 ménages agricoles pratiquant la pêche ou l'aquaculture, soit 1,0% des ménages du Sénégal. Il n'existe pas de données sur le secteur de la pêche qui est dominée par les hommes ; et cela, même si l'on sait que des femmes prises individuellement ou sous forme de groupements sont propriétaires de pirogues de pêches. Ce qui est certain, c'est que ce sont les femmes qui dominent le secteur de la transformation à 90,05%, mais que les subventions profitent plus à la capture qui est un rôle masculin qu'à la transformation.

Dans le secteur de l'élevage, les résultats du RGPHAE de 2013 (ANSD, 2014) révèlent que 28,2% des ménages au niveau national pratiquent l'élevage. La situation des femmes dans l'élevage est mal connue et elles sont très peu prises en charge par les politiques et programmes de développement. C'est pourtant le secteur dans lequel elles ont le plus accès aux ressources. L'étude menée par le Ministère de l'élevage et des productions animales (MEPA, 2015) montre qu'il n'existe pas de barrières culturelles empêchant les femmes d'être propriétaires de troupeau, mais que les animaux appartenant aux femmes sont intégrés au troupeau familial et gérés par le chef de famille et en cas de besoin, ces animaux sont les premiers à être utilisés (vendus ou immolés)<sup>11</sup>. Les femmes sont plus présentes dans l'aviculture, la commercialisation du lait et les peaux.

---

<sup>11</sup> Les données de 1999 de la FAO [*insert référence*] montrent que les femmes étaient propriétaires de 22,4% des bovins et de 47,8% des petits ruminants. Les femmes ont très peu accès aux chevaux (5,4%) et aux ânes (12,4%) qui sont utilisés comme moyens de transport. Voir aussi Dicko, Djitèye et Sangaré (2006, p. 91) et FAO (2012).

#### 4.4. Actions de femmes dans le quintile le plus pauvre

Les femmes sont majoritairement dans les quintiles plus pauvres soit près des deux tiers sont extrêmement ou modérément pauvres.

**Tableau 18 : Distribution des femmes selon l'emploi, par classe économique et l'âge**

Âge	15+					15-24						
Classe économique	Extrêmement pauvre : <US\$1.90	Modérément pauvre : >=US\$1.90 &<US\$3.10	Près d'être pauvre : >=US\$3.10 &<US\$5)	Classe moyenne en développement : >=US\$5 &<US\$13	Classe moyenne développée et au-dessus : >=US\$13	Extrêmement pauvre	Modérément pauvre	Près d'être pauvre)	Classe moyenne en développement	Classe moyenne développée et au-dessus	Extrêmement pauvre	Modérément pauvre
2008	34,3	31	20,7	11,7	2,3	43,4	29,2	16,5	8,6	2,2	31,5	31,5
2009	34,6	31,2	20,2	11,8	2,2	43,7	29,4	16,1	8,7	2,1	31,8	31,8
2010	33,9	32	20,1	12	2,1	42,9	30,2	16	8,8	2,1	31,2	32,5
2011	34,5	32	19,5	12	2	43,4	30,2	15,6	8,9	2	31,9	32,5
2012	34,3	32,1	19,6	12	2	43,2	30,3	15,7	8,9	2	31,7	32,6
2013	34,1	32,1	19,7	12,1	2	43,1	30,3	15,7	8,9	2	31,5	32,7
2014	33,6	32,4	19,9	12,1	2	42,7	30,5	15,9	9	2	31,1	32,9
2015	32,3	32,8	20,4	12,4	2	41,3	31,1	16,4	9,2	2	29,9	33,3
2016	30,7	33,4	21,1	12,7	2,1	39,5	31,8	17	9,5	2,1	28,3	33,9

Source :Estimations et projections du BIT, issues de la base de données ILOSTAT du BIT

## DIMENSION 5 : ACCES AUX RESSOURCES

Les femmes ont moins accès aux ressources financières et du fait de la culture, du mode de transmission, les femmes ont peu de chance d'accéder à la terre, si des politiques et programmes spécifiques ne sont pas mises en œuvre.

### 5.1. Droits de propriété sur les terrains, les maisons et autres biens.

Les hommes contrôlent 93,6% des superficies cultivées et exploitent en moyenne 1,3 ha, contre 6,4% pour les femmes qui exploitent 0,4 ha. Selon l'ANSD, seules 13,8% des femmes sont actuellement propriétaires de leurs terres, comparées à 13,4% en 1999. Ce qui représente une évolution marginale.

**Tableau 19 : Restrictions sur les ressources et les propriétés**

Restrictions sur les ressources et les propriétés			
Accès sécurisé à la terre	Titres de propriétés appartenant aux femmes	Accès sécurisé aux propriétés non foncières	Accès aux services financiers
0,5*	0,09	0,5	0

\*0= Bas/aucun (minimum)

1=Elevé (maximum)

Source : Dataset: Gender, Institutions and Development Database 2014 (GID-DB)

Les interventions du Millennium Challenge Account (MCA) dans la vallée du fleuve Sénégal, qui ont permis de faire passer l'accès à la terre pour les femmes de 6,5% à 27% dans le Ngalenka (Département de Podor) sont la preuve qu'avec un bon encadrement et une bonne approche des populations, il est possible de faire changer la situation. Avec de nouveaux aménagements il est possible d'octroyer plus de terres aux femmes<sup>12</sup>.

### 5.2. L'accès des femmes au crédit, aux prêts, au capital-risque

Les femmes ont un besoin important de capitaux pour le développement de leurs activités, mais, malgré le développement des institutions financières, le crédit demeure cher pour la majorité d'entre elles.

L'Etat du Sénégal a mis en place différents mécanismes avec des produits ou services spécifiques destinés exclusivement aux femmes, tels que le Fonds National de Promotion à l'Entreprenariat Féminin (FNPEF) et le Fonds National de Crédit pour les Femmes (FNCF). Ces fonds ont une capacité réelle de contribution à la création d'activités génératrices de revenus (AGR).

Cependant, il se pose une question de cohérence des politiques nationales en matière d'autonomisation et de promotion des femmes. Ainsi, on note une absence d'articulation entre les différentes stratégies de genre et de microfinance ; un manque de rationalisation des ministères techniques en charge de la promotion des femmes et une absence d'instruments de concertation sur la microfinance et la promotion des femmes.

L'offre de services de microfinance aux femmes n'a pas atteint une envergure permettant une inclusion financière des femmes égale à celle des hommes (DCEG, 2012). Par exemple, dans

<sup>12</sup> Les études menées par le Laboratoire Genre de l'IFAN ont montré qu'il sera difficile d'octroyer des terres dans le cadre des systèmes de production familiale, car la propriété moyenne d'un paysan tourne autour d'un hectare. C'est sur cette base que l'agropole du village de Bokhol au Nord du pays sur 3 000 ha est en train d'être mis en place avec le RASEF (Réseau Africain pour le Soutien à l'Entreprenariat féminin).

le secteur de l'élevage, les femmes ne représentent que 13,61% des demandes de financement de projet enregistrés par le Fonds d'appui à la Stabulation(FONSTAB)en 2014 et 10,7% de celles enregistrées en 2015.

Le Bureau de la formation professionnelle en élevage du MEPA essaie de prendre en compte la dimension genre, mais 82% des demandes des femmes ne sont pas satisfaites, ce qui a tendance à décourager les organisations à se rapprocher de cette structure (MEPA, 2015). Il y a cependant des avancées d'ordre législatif et réglementaire. En effet, le Plan d'Institutionnalisation du Genre (PIG/MSAS), ainsi que le Plan National de Développement de l'Élevage (PNDE) validé en juillet 2013, dans son axe 4 « Renforcement du cadre institutionnel » stipule que la dimension genre doit être intégrée dans les interventions du MEPA, notamment dans l'appui aux organisations de producteurs en élevage.

Globalement les emprunts des femmes servent au commerce, à la transformation et aux services en fonction des opportunités existant dans leurs localités et de la demande en biens de consommation et en service. **Mais pour les femmes rurales lorsqu'elles empruntent de l'argent pour l'investir dans la production, elles n'arrivent pas toujours à écouler leur production faute de marché, et n'arrivent pas à rembourser le crédit emprunté.**

Des nouveaux outils tels que la Banque nationale pour le Développement économique du Sénégal (BNDE), le Fonds de Garantie des Investissements prioritaires (FONGIP) et le Fonds souverain d'Investissements stratégiques (FONSIS) sont venus renforcer le dispositif actuel de financement des petites et moyennes entreprises (PME) en mettant en place des instruments financiers innovants de dette, de prise de participation et de garantie. Cependant, l'insuffisante coordination des structures d'encadrement et d'accompagnement des MPME et leur présence encore marginale dans les régions ne permettent pas un accompagnement optimal en faveur du développement des entreprises du secteur privé et notamment des secteurs où les femmes sont majoritaires, telles que la transformation et la commercialisation des produits locaux.

### **5.3. Pourcentage de femmes utilisant l'internet et le téléphone portable**

On note un fort taux de pénétration du téléphone mobile alors que la tendance aux abonnements du téléphone fixe est stationnaire. Le développement du téléphone mobile contribue à l'autonomisation des femmes, car généralement le téléphone fixe st sous le contrôle du chef de ménage.

#### ***Genre et accès auxTIC***

Une des premières études sur le genre et les TIC a été réalisée par le Réseau genre et TIC (Enda tiers-monde, 2005) et est intitulée « Fracture numérique de genre en Afrique francophone : une inquiétante réalité ».

Cette étude s'inspirant de la méthode de calcul de l'indice de développement humain (IDH) du PNUD, a construit un indice appelé « Indice synthétique de la fracture numérique de genre » (ISFNG) reposant sur quatre composantes : le contrôle, les contenus, les capacités et la connectivité. Il vise à mesurer les disparités de genre dans l'accès, l'usage et la maîtrise de trois technologies de l'information et de la communication que sont l'ordinateur, l'internet et le téléphone portable.

Les résultats obtenus ont montré que dans les six pays couverts (Bénin, Burkina Faso, Cameroun, Mali, Mauritanie et Sénégal), les femmes ont globalement un tiers de chances de

moins que les hommes de bénéficier des avantages des TIC. Et c'est dans le domaine du contrôle que les disparités de genre sont les plus marquées, les chances des femmes étant de trois fois inférieures à celles des hommes. Il est suivi des domaines des contenus et des capacités, où les indices de disparités de genre indiquent une infériorité des femmes de respectivement 38% et 30%. L'étude a cependant montré que les disparités de genre dans l'accès aux TIC tendent à disparaître dans les groupes d'âge scolarisés dans l'enseignement secondaire.

*L'enquête nationale sur les TIC, réalisée par l'Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie (ANSD) en 2009<sup>13</sup> révèle entre autres que 87% des Sénégalais n'utilisent pas l'ordinateur, 91,5% n'utilisent pas l'internet couramment, 96% n'ont pas internet à domicile, 85,5% n'ont pas de téléphone fixe et enfin que 85,75% ont un téléphone mobile.*

*L'étude de 2010 du Consortium pour la recherche économique et social (CRES)<sup>14</sup> confirme de progrès notables dans l'utilisation de l'ordinateur et de l'internet, mais le service est disponible mais la possession individuelle de l'outil est faible.*

*Pour l'ordinateur, 20,2% des hommes y ont accès mais seuls 8,7% en disposent. Quant aux femmes 10% ont accès à un ordinateur mais seules 3,5% en disposent.*

*L'accès à l'internet demeure plus faible mais les hommes (24,8%) comme pour les femmes (15,6%). Pour le téléphone mobile 81,4% des hommes y ont accès contre 73,3% pour les femmes.*

### **Disposer d'un téléphone mobile ne signifie pas avoir accès à l'internet car cela un cout.**

Figure 7 : Individus ayant accès aux TIC selon le sexe (%)

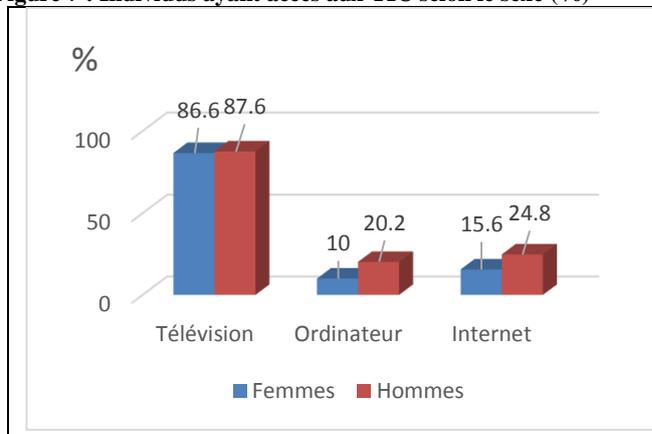
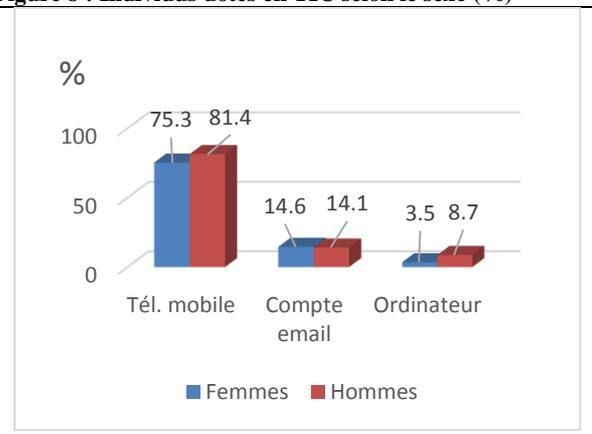


Figure 8 : Individus dotés en TIC selon le sexe (%)



Source : Enquête TIC, croissance et pauvreté des ménages (ETCPM) de 2010 ; CRES, 2010 ; Daffé et Diallo (2011, p. 17)

Dans l'analyse des disparités de genre dans l'accès aux TIC, les facteurs déterminants sont la disponibilité des infrastructures de base et le coût d'accès à la technologie. Dans le cas où les ménages dirigés par les femmes sont dans une situation d'égalité avec ceux dirigés par les hommes en termes de dotation en TIC, les disparités de genre s'expriment en termes à la fois de contrôle (de l'équipement), de compétences (pour l'utilisation) et de contenus (services entendus).

<sup>13</sup> <http://anads.ansd.sn/index.php/catalog/60/study-description>

<sup>14</sup> [https://www.researchinfricafra.net/publications/Policy\\_Paper\\_Series\\_Towards\\_Evidence-based\\_ICT\\_Policy\\_and\\_Regulation\\_-\\_Volume\\_2/Vol\\_2\\_Paper\\_20\\_-\\_Senegal\\_ICT\\_Sector\\_Performance\\_Review\\_2010\\_French\\_Version.pdf](https://www.researchinfricafra.net/publications/Policy_Paper_Series_Towards_Evidence-based_ICT_Policy_and_Regulation_-_Volume_2/Vol_2_Paper_20_-_Senegal_ICT_Sector_Performance_Review_2010_French_Version.pdf)

Il y a de très grandes disparités entre zones urbaines et rurales où, en dehors de la télévision, les accès à l'internet et au téléphone fixe sont uniquement pour les hommes.

Les utilisateurs d'internet, sont extrêmement concentrés en zones urbaines et les populations rurales sont majoritairement exclues de cet accès. Les TIC les plus utilisées par les femmes en milieu rural sont les radios, les médias audiovisuels, reposant sur l'oralité avec des taux d'accès peu élevés.

**Tableau 20 : Ménages équipés en TIC selon le sexe du chef de ménage et la zone de résidence (%)**

	Dakar	Autres villes	Zones rurales	Ensemble
<b>Connexion internet</b>				
Masculin	50,0	50,0	0,0	100,0
Féminin	66,7	33,3	0,0	100,0
<b>Téléphone fixe</b>				
Masculin	44,6	48,2	7,1	100,0
Féminin	40,0	60,0	0,0	100,0
<b>Télévision</b>				
Masculin	33,4	39,5	27,0	100,0
Féminin	30,9	50,6	18,5	100,0
<b>Vidéo</b>				
Masculin	43,6	35,9	20,5	100,0
Féminin	50,0	50,0	0,0	100,0
<b>Ordinateur</b>				
Masculin	34,5	55,2	10,3	100,0
Féminin	50,0	50,0	0,0	100,0

Source :Enquête TIC, croissance et pauvreté des ménages (ETCPM) de 2010 ;CRES, 2010 ; Daffé et Diallo (2011, pp. 14-15)

L'email est utilisé par tous d'abord pour la communication,mais ce sont les hommes qui l'utilisent le plus pour des besoins professionnels (30,5% contre 13,6% pour les femmes) et pour les affaires (20,9% contre 18.2% pour les femmes).

**Tableau 21 : Types d'utilisation d'email selon le sexe (%)**

	Hommes	Femmes
Communication sociale	74,4	59,1
Besoins professionnels	39,5	13,6
Communication	37,2	27,3
Interaction avec l'administration locale	7,0	0,0
Besoins d'affaires	20,9	18,2
Travail /formation à distance	20,9	22,7
Autres	16,3	9,1

Source :Enquête TIC, croissance et pauvreté des ménages (ETCPM) de 2010 ;CRES, 2010 ; Daffé et Diallo (2011, p. 19)

L'internet est utilisé plus par les hommes pour des questions professionnelles comme la démarche administrative (10,0%)contre seulement 2,8% pour les femmes et la formation à distance 6,7% contre 0% pour les femmes(CRES, 2010).

**Tableau 22 : Types d'utilisation d'internet selon le sexe (%)**

	Hommes	Femmes
Actualités	53,3	44,4
Recherche d'informations	70,0	66,7
Divertissement/Jeux	18,3	8,3
Communication téléphonique	8,3	27,8

Formation à distance	6,7	0,0
Messagerie	40,0	41,7
Opérations bancaires	1,8	6,1
Transactions commerciales	5,3	6,1
Démarches administratives	10,0	2,8
Emissions télé par internet	11,7	5,6
Emissions radio sur internet	8,3	2,8
Site personnel	0,0	2,8
Autres	13,3	8,3

Source : Enquête TIC, croissance et pauvreté des ménages (ETCPM) de 2010 ; CRES, 2010 ; Daffé et Diallo (2011, p. 20)

Quant au téléphone mobile, il est utilisé essentiellement pour la communication pour la quasi-totalité des hommes et des femmes. Ce sont les hommes qui ont le plus recours à la diversité des fonctions et des possibilités qu'il offre.

**Tableau 23 : Types d'utilisation du téléphone mobile selon le sexe (%)**

	Hommes	Femmes
Appels téléphoniques	98,9	99,4
SMS	47,1	39,8
Photos	16,6	8,7
Clips vidéo	10,7	4,3
Agenda	16,6	6,8
Heure	24,6	20,5
Suivi d'opérations bancaires	2,1	1,2
Jeux	8,6	5,6
Musique	18,2	9,9
Radio	16,0	13,7
Calculatrice	16,6	14,9

Source : Enquête TIC, croissance et pauvreté des ménages (ETCPM) de 2010 ; CRES, 2010 ; Daffé et Diallo (2011, pp. 20-21)

Les statistiques publiées en fin juin 2016 par l'Autorité de régulation des télécommunications et des postes (ARTP) montrent que la téléphonie mobile a atteint un taux de pénétration de 116,71% alors que celui de l'internet poursuit sa progression et s'élève à 60,28%. Ce taux est calculé sur la base du parc des abonnés internet déclaré par les opérateurs et rapporté à la population (un individu peut avoir jusqu'à 3 abonnements chez le même opérateur, et avec 3 opérateurs un individu peut disposer de 9 numéros).

Les hommes sont deux fois plus nombreux que les femmes à l'utiliser l'internet et consulter la presse en ligne. Du fait de l'analphabétisme, les femmes font face à des obstacles spécifiques, liées la non-maîtrise des langues dominantes de l'internet, l'absence de formation, et le fait que l'information livrée par les TIC ne leur est pas d'une grande utilité.

**Tableau 24 : Constats des disparités de genre dans le secteur des TIC au Sénégal**

Sexe	Télécommunication	Audiovisuel	Internet numérique	Autres (presse en ligne, etc.)
Hommes	88,7%	88,6%	20,2%	24,8%
Femmes	86,5%	87,6%	10,0%	10,6%

Source : Enquête « Intégration du genre dans le secteur des TICs », cabinet GEA, janvier 2017

L'accès aux infrastructures et aux services TIC classiques est assez remarquable aussi bien chez les femmes que les hommes. Cependant, de très fortes disparités apparaissent dès qu'il s'agit d'accéder à des services à forte valeur ajoutée et les femmes sont alors reléguées au second

plan. La structure par âge montre que la population des usagers du secteur des TIC est très jeune, soit 60% qui ont moins de 35 ans.

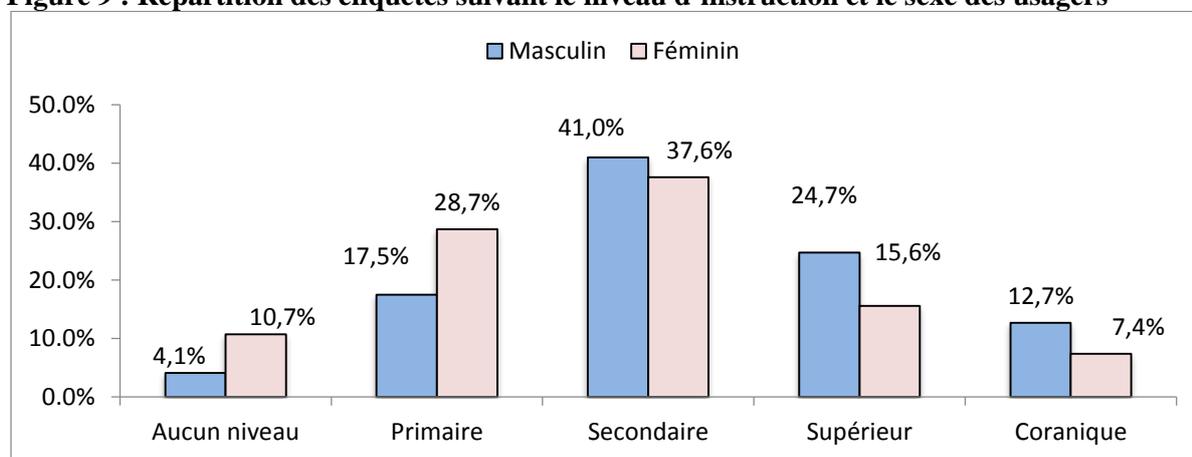
**Tableau 25 : Structure par âge selon le sexe des usages des TIC**

	Masculin	Féminin	Ensemble
Age	%	%	%
15 – 35	57,3%	65,1%	60,0%
36 – 55	31,7%	29,2%	31,0%
56 et plus	11,0%	5,7%	9,0%
<b>Total</b>	<b>62,1%</b>	<b>37,9%</b>	<b>100%</b>
<b>Age moyen</b>	<b>35,90</b>	<b>32,96</b>	<b>37,30</b>

Source : Enquête « Intégration du genre dans le secteur des TICs », cabinet GEA, janvier 2017

Les moins scolarisés utilisent peu les TIC. Cela s'explique en partie par le niveau d'éducation, c'est ce que révèlent les conclusions de l'enquête GEA de 2016-2017.

**Figure 9 : Répartition des enquêtés suivant le niveau d'instruction et le sexe des usagers**



Source : Enquête « Intégration du genre dans le secteur des TIC », cabinet GEA, janvier 2017

### *L'accès aux infrastructures*

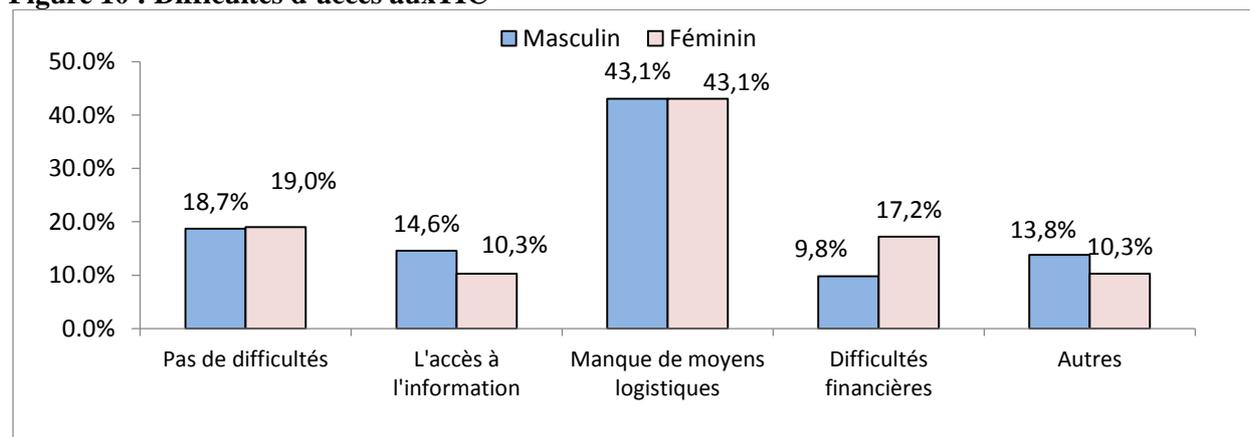
La non-disponibilité des équipements est un élément discriminant. Du fait du coût élevé des équipements informatiques et du matériel de communication électronique, les femmes ont moins de chance que les hommes d'en disposer ou d'y accéder. Cela concerne 51,6% des femmes contre 42,6% des hommes.

**Tableau 26 : Raisons du non accès à internet selon le sexe (%)**

	Hommes	Femmes
Pas d'accès à un ordinateur	31,6	42,1
Manque d'équipements fournissant internet	20,0	10,5
Manque de compétences	29,5	44,7
Manque de motivation	5,3	2,6
Cherté du coût d'accès	6,3	6,6
Autre	11,6	5,3

Source : Enquête TIC, croissance et pauvreté des ménages (ETCPM) de 2010 ; CRES, 2010 ; Daffé et Diallo (2011, p. 18)

Pour les hommes comme pour les femmes, c'est le manque de moyens logistiques et les questions financières qui posent le plus problème.

**Figure 10 : Difficultés d'accès aux TIC**

Source : Enquête « Intégration du genre dans le secteur des TICs », cabinet GEA, janvier 2017

Ce sont les centres de services comme les Cyber, qui offrent le plus de possibilités aux usagers d'accéder à l'ordinateur et en second lieu viennent les lieux de travail et d'étude.

**Tableau 27 : Lieu d'accès à l'ordinateur (%)**

	Hommes	Femmes
Au travail/lieu d'étude	49,0	34,8
Chez un ami	12,2	21,7
Chez les voisins	0,0	4,3
Au cyber	55,1	69,6
Autre	12,2	4,3
<b>Total</b>	<b>100</b>	<b>100</b>

Source : Enquête TIC, croissance et pauvreté des ménages (ETCPM) de 2010 ; CRES, 2010 ; Daffé et Diallo (2011, p. 17)

Outre les obstacles financiers, techniques il ya des aspects socioculturels, qui creusent le fossé entre hommes et femmes dans l'accès aux TIC tels que :

- Les espaces publics de fournitures de services TIC ont une forte tendance à être des espaces uniquement masculins, dissuadant les femmes d'y entrer. Les femmes et les filles hésitent à se rendre dans ces endroits spécialement aménagés pour accéder à internet et aux nouvelles technologies de l'information et de la communication ; et
- Les attitudes sexistes à l'encontre des femmes qui étudient ou utilisent les technologies de l'information. Encore au Sénégal, les jeunes filles sont considérées comme inaptes pour les études scientifiques et technologiques.

A côté de ces obstacles, il existe d'autres facteurs explicatifs des disparités de genre, parmi lesquels on peut souligner :

- **Les déséquilibres dans l'éducation et la formation** : s'il n'y a pas assez de femmes dans ces métiers, c'est parce qu'elles ne sont pas orientées vers les choix d'études qui y mènent, à cause d'une image de l'informatique peu attractive, pour les femmes ;
- **Des conditions de travail qui défavorisent les femmes** : les emplois de l'informatique ont la réputation d'exiger de longues heures de travail, des horaires imprévisibles, une flexibilité peu compatible, avec des contraintes familiales ;
- **Des carrières professionnelles qui favorisent les hommes** : la progression professionnelle est basée sur les règles du jeu qui sont définies par les hommes et pour des hommes. Les interruptions de carrière et les réductions volontaires du temps de

travail sont malvenues. Les femmes sont certes parfois nombreuses dans les fonctions de chef de projet mais, grimpent rarement plus haut, dans la hiérarchie ; et

- **Des facteurs culturels qui renforcent l'image masculine dans les TIC** : les stéréotypes relatifs à la culture professionnelle de l'informatique sont un mélange de la culture de dominateur du programmeur et de la culture alternative du pionnier. Ces valeurs et ces modèles de comportements conviennent mieux, aux hommes qu'aux femmes.

#### 5.4. Utilisation par les femmes des chemins de fer et d'autres infrastructures de transport

Les transports par rail n'existent presque plus au Sénégal, et jusqu'ici la construction des routes obéit plus à une logique administrative et moins à une logique économique. Les routes ont plutôt servi à relier les capitales administratives. Or l'absence de route dans les zones de production entraîne de grosses pertes de production. Et les femmes en sont les plus grandes victimes.

Faute de ressources les femmes disposent de peu de moyens de transports sécurisants. Elles sont souvent victimes d'accidents, comme c'est le cas lors le chavirement de la pirogue à Bettenty (un village des îles du Saloum au Sénégal) survenue le 22 avril 2017 avec 21 femmes mortes et 51 autres rescapées.

Toutefois le gouvernement en a conscience et avec le Programme d'urgence d'action communautaire (PUDC) a entrepris un vaste programme de production de routes en zones rurales.

**Tableau 28 : Synthèse des objectifs et résultats atteint en construction de pistes rurales**

Produit	Objectifs 2015&2016 (Km)	Réalisations 2015 (Km)	Réalisations 2016 (Km)	Réalisations totales (Km)
Travaux de pistes achevés et en cours	790,81	135	540,33	675,33

Source : PUDC

Ces pistes concernent les régions les plus en retard en termes d'infrastructure routières. Un autre programme appelé PUMA prend en charge la région orientale et la région sud.

**Tableau 29 : Linéaire et état d'avancement des travaux par région (séries 1&2)**

N°	Région	Linéaire (Km)	Etat d'avancement (%)	Villages désenclavés	Populations impactées
<b>A. Construction et réhabilitation de pistes rurales - Série 1 (532,7 Km)</b>					
1	FATICK	27,84	50	40	21 526
2	KAFFRINE	81,81	59	124	74 334
3	KAOLACK	31,96	88	125	60 027
4	KOLDA	80,30	38	171	28 183
5	LOUGA	118,50	72	85	20 021
6	MATAM	45,13	98	16	9 964
7	SEDIHIOU	39,70	100	44	15 587
8	SAINT-LOUIS	80,56	100	36	20 215
9	THIES et DIOURBEL	26,87	100	56	21 507
<b>Sous total série 1</b>		<b>532,65</b>		<b>697</b>	<b>271 364</b>
<b>B. Construction et réhabilitation de pistes rurales - Série 2 (142,7 Km)</b>					
1	KAFFRINE	41,43	15	83	66 555

N°	Région	Linéaire (Km)	Etat d'avancement (%)	Villages désenclavés	Populations impactées
2	MATAM	68,19	38	41	42 050

Sources : Rapport annuel janvier - décembre 2016, PUDC, 2017

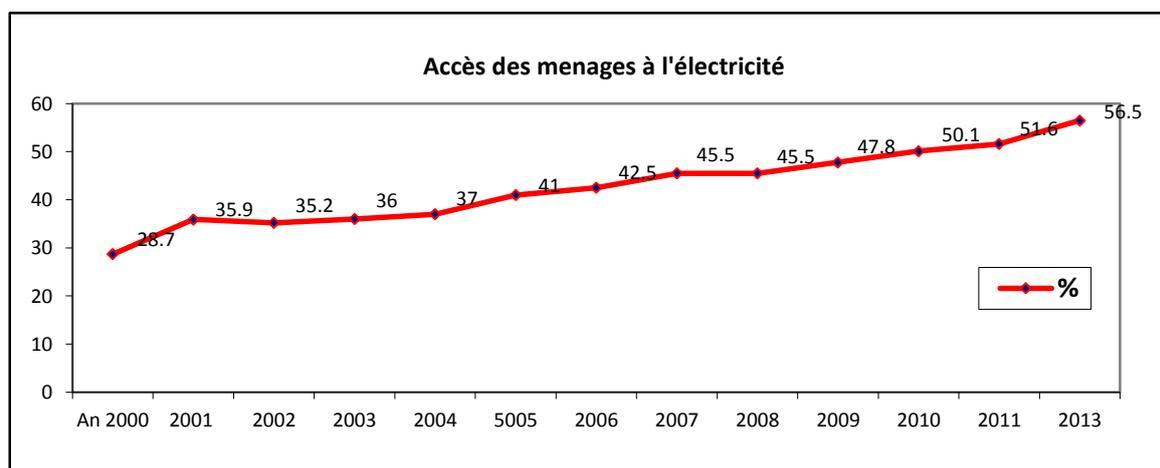
### 5.5. L'accès des femmes à l'électricité, pénétration et fiabilité dans les zones rurales

Près de huit (8) ménages sur dix utilisent une source d'énergie moderne pour s'éclairer (57,5% pour l'électricité et 20,4% pour la lampe rechargeable).

Le bois (50,4%) et le gaz (32,7%) sont les combustibles les plus utilisés par les ménages sénégalais pour la cuisson. Les ménages ruraux utilisent principalement du bois (86%), tandis qu'en milieu urbain, le gaz est le principal combustible (58%). Le charbon et le bois sont utilisés par respectivement 20,4% et 19% des ménages urbains.

Pour les hommes comme pour les femmes, faute d'accès à l'énergie, beaucoup d'activités de production sont effectuées avec des outils rudimentaires, qui consomment de l'énergie humaine.

**Figure 11 : Ménages ayant accès à l'électricité / taux d'abonnement des ménages**



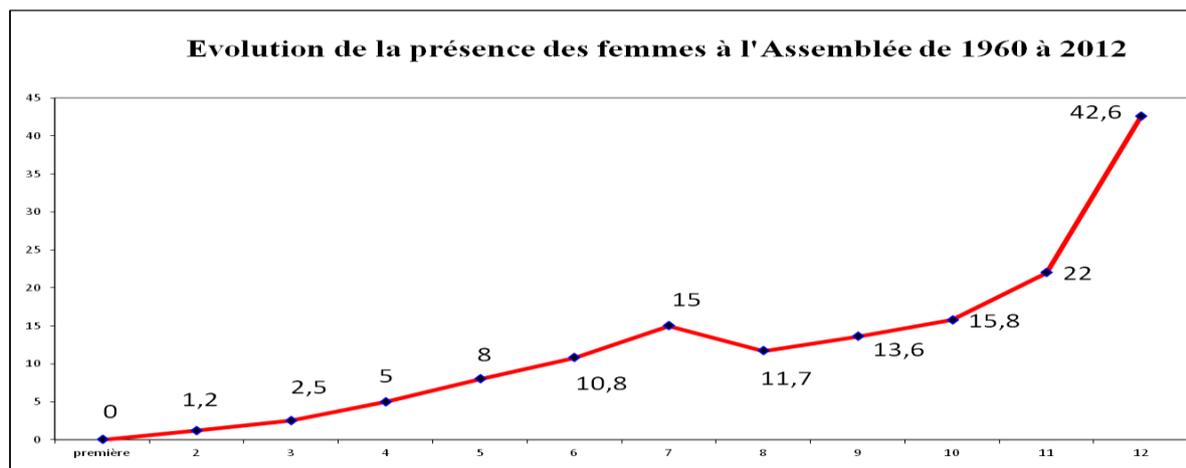
Source : Banque de données des indicateurs sociaux (BADIS), ANSD

## DIMENSION 6 : MECANISMES POUR LES FEMMES ET INSTITUTIONS

### 6.1. Les femmes au Parlement

C'est en 1963 que l'Assemblée nationale a accueilli la première femme députée. Le phénomène a connu une hausse constante mais faible, avec 22% de femmes pour la législature 2007/2012. La Loi n° 2010-11 du 28 mai 2010 instituant la parité absolue Homme-Femme, dans les fonctions électorales et semi-électorales, a permis de faire passer la représentation des femmes à l'Assemblée nationale de 22% en 2007 à 42,7% en 2012 ; et pour les collectivités locales, de 14% en 2009 à 47% en 2014.

Figure 12 : Evolution de la Présence des femmes à l'Assemblée de 1960 à 2012



Source : Laboratoire Genre et Recherche scientifique, IFAN, 2012

### 6.2. Les femmes ministres

La participation des femmes au Gouvernement a toujours connu une évolution en dents de scie, mais après l'an 2000, les variations ont été plus fortes, atteignant des sommets de 30%. Depuis 2012, on sent très peu la présence des femmes au Gouvernement (15%, en 2016) soit 6 femmes sur 40 y compris les Secrétaires d'Etat.

#### *Postes supérieurs dans les administrations*

La présence des femmes dans les instances de décision de l'administration est très faible. Elles représentent actuellement moins de 30% des effectifs dans l'administration publique. Depuis 2012, le taux de nomination des femmes aux postes de responsabilité a évolué de 8 à 11%. Les relevés trimestriels du laboratoire genre de l'IFAN sur les nominations hebdomadaires en Conseil des ministres, des fonctionnaires de la haute administration, indiquent que depuis 2012 l'on n'arrive pas à franchir la barre des 11%.

#### *Forces de défenses et sécurité*

Les femmes ont longtemps été discriminées en matière d'accès à l'emploi dans les forces de défense et de sécurité et c'est au début des années 1980 qu'a eu lieu la première tentative d'ouverture aux femmes dans le corps de santé militaire comme élèves officiers médecins.

Elles ne commenceront à intégrer la gendarmerie qu'en 2006. Celle-ci compte aujourd'hui 261 femmes soit 11% de l'effectif total.

En 2008, les femmes font leur entrée dans l'armée comme militaires du rang. Ainsi en 2015, le ministère des Forces armées compte 933 femmes soit 11% des effectifs.

Les sapeurs-pompiers ont ouvert leurs portes aux femmes en 1982 et ne comptent que 41 femmes sur 3 903 agents, soit 1,19% de femmes. De même, les femmes ont fait leur apparition dans la police comme commissaires au début des années 80 et pendant 25 ans, seul 2% de femmes ont été recrutées. Aujourd'hui elles représentent 22% d'un effectif de 4 630 policiers.

Dans l'administration pénitentiaire on compte 173 femmes surveillantes de prison sur 1 328 agents, soit 13% des effectifs, tandis qu'au niveau des agents de sécurité de proximité, il existe 83,5% d'hommes contre 16,5% de femmes.

### **6.3.Partis politiques**

En 2000, il n'y avait qu'un parti dirigé par une femme et elles sont aujourd'hui 12 à avoir créé leur propre parti, sur un total de 260 partis. Elles sont très peu connues des populations et n'ont presque pas d'activités. Les femmes sont nombreuses dans les partis politiques, mais insuffisamment représentées dans les instances de décision. Rares sont celles qui occupent des postes stratégiques au sein des instances de décision. Par exemple, au niveau du Parti Socialiste, parmi les 15 femmes qui sont au sein du bureau politique, seulement 3 d'entre elles occupent des postes pleins. Toutefois, les hommes sont majoritairement peu outillés pour leur plaidoyer en faveur de l'égalité des sexes et peu d'entre eux participent aux sessions de renforcement des capacités d'ONU Femmes sur les problématiques de genre ; d'où l'intérêt d'investir sur la sensibilisation et la formation des hommes pour vaincre les résistances (ONUFEMMES, 2015).

### **6.4.Syndicats et organisations patronales**

Les hommes sont majoritaires dans les organisations patronales, c'est le cas pour les deux grandes organisations de chefs d'entreprises que sont le Conseil national du Patronat (CNP) où il y a 93,7% d'hommes contre 6,3% de femmes et la Confédération Nationale des Employeurs du Sénégal (CNES) compte 97,5% d'hommes contre 2,5% de femmes. De même, ce sont des hommes qui dirigent ces instances soit pour le CNP 89,7% pour 10,3% de femmes et le CNES, 94,4% pour 5,6% de femmes.

Au niveau des fédérations, réseaux patronaux et syndicats, la place des hommes et des femmes parmi les administrateurs, membres des fédérations ou ordres professionnels est assez faible. Les hommes comptent entre 75% et 100%. On note quelques secteurs où elles ont une présence significative. En effet, elles représentent 25% des administrateurs du regroupement des promoteurs privés immobiliers du Sénégal et des chambres des notaires et comptent pour un peu plus de 16% des administrateurs de cabinets dentaires.

Les seules données disponibles pour les syndicats sont celle de la centrale de l'UNSA où l'on dénombre 55 syndicats et 27% de femmes sur 62 097 membres. Toutefois, ce n'est en 2006 qu'une femme accède pour la première fois à la tête du SYNPICS avec quatre femmes sur 14 hommes. Actuellement, sur les 55 syndicats d'enseignants, seules cinq syndicats sont dirigés par des femmes, soit 9%. Sur 17 centrales syndicales, seules deux sont dirigées par les femmes soit 11,7%.

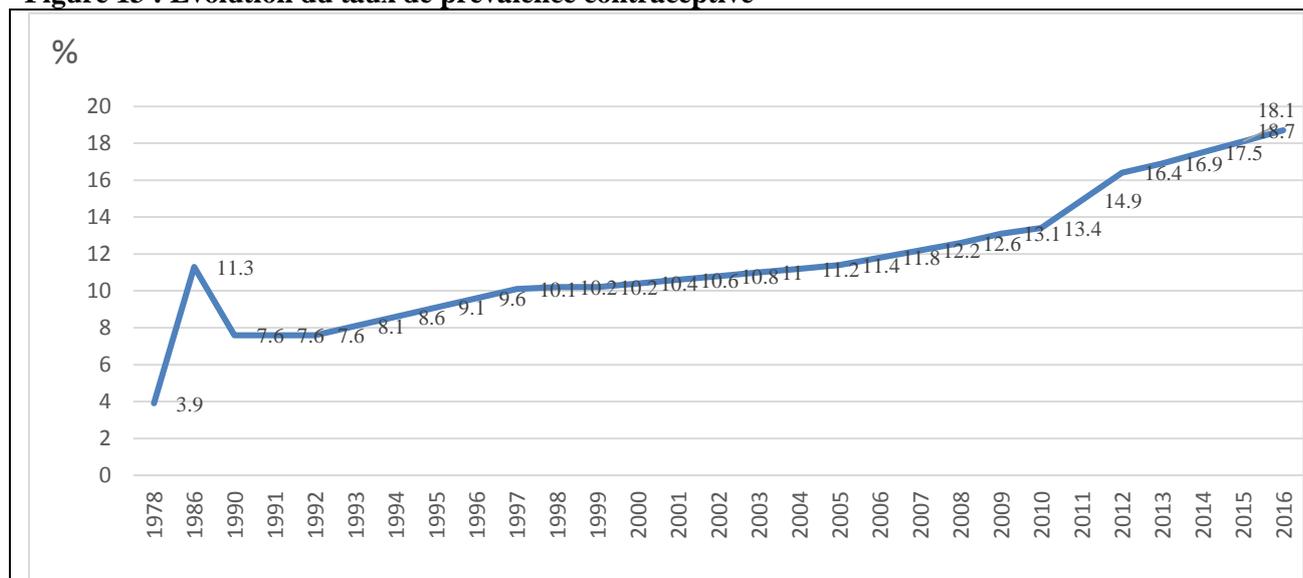
### **6.5. Prévalence contraceptive**

Selon le rapport sur l'EDS-Continue de 2015 (ANSD, 2016), environ 17% des femmes utilisent une méthode contraceptive et parmi elles 15,3% ont recours à une méthode moderne et 2% à une méthode traditionnelle. On est loin de l'objectif de 27% prévu par les OMD.

En ce qui concerne l'utilisation de la contraception, moderne chez les femmes en union elle a enregistré des progrès entre 1992 et 2015, en passant de 5% à 21%.

En outre, comme relevé par le rapport indicateur clés EDC-Continue de 2015 (ANDS, 2016), la demande potentielle en matière de contraception et d'identification des femmes qui ont des besoins élevés en services de planification familiale constituent des préoccupations importantes que doivent adresser les programmes de planification familiale développés par les différents acteurs de la santé de la reproduction.

**Figure 13 : Evolution du taux de prévalence contraceptive**



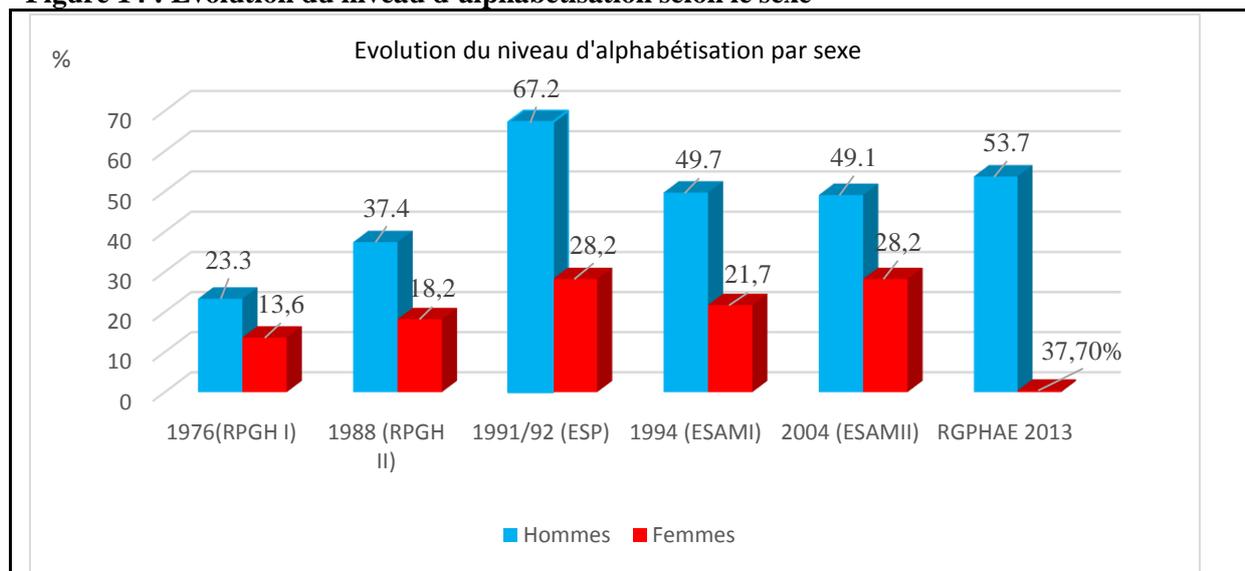
Source : AFDB Socio Economic Database, 1960-2016

## DIMENSION 7 : OPPORTUNITE ET CAPACITE

### 7.1. L'alphabétisation des adultes masculins / féminins

En 1960 seules 3% des sénégalaises étaient alphabétisées (Premier Plan de développement économique et social du Sénégal). Le taux a atteint 17,9% en 1988. Selon l'ESAM I, en 1994-95 il était de 21,7% (49,7% pour les hommes) ; selon l'ESAM II il était de 28,2% en 2004 (49,1% d'hommes) ; et selon le RGPHAE de 2013 (ANSD, 2014) il était de 37,7% pour les femmes contre 53,7% pour les hommes.

Figure 14 : Evolution du niveau d'alphabétisation selon le sexe



Source : Rapports nationaux de recensement de la population (ANSD)

La situation s'améliore chez les plus jeunes

Tableau 30 : Alphabétisation des 15-24 ans (%)

Année	Femmes	Hommes
1988	28,03	49,13
2002	49,97	58,49
2006	44,54	58,13
2009	56,19	74,2
2011	59	73,97
2013	50,97	61,11

Source : <http://perspective.usherbrooke.ca>

### Alphabétisation de la population âgée de 10 ans et plus

Facteur important d'autonomisation des populations, l'alphabétisation est aussi un levier transversal concourant à la réalisation des objectifs de développement (OMD et ODD), mais moins de la moitié de la population âgée de 10 ans et plus est alphabétisée (45,4%).

Les femmes avec un taux de 37,7% sont moins alphabétisées que les hommes (53,7%). Le ratio F/H est à 0,7 soit 7 femmes alphabétisées contre 10 hommes. En milieu rural, environ une femme sur quatre seulement est alphabétisée (25,9%).

Les jeunes filles, avec un taux variant de 28,5% à 33,5%, sont moins alphabétisées que les jeunes hommes (environ 50%). Cette situation est lourde de conséquence car rendant difficile une formation professionnelle requise pour qualifier cette population potentiellement active en

vue de son insertion dans le marché du travail et sa contribution à la compétitivité de notre économie.

Au regard de leur poids démographique (environ 54,4% de la population sont âgés de 15 à 64 ans) l'éducation de base et la qualification des jeunes et adultes analphabètes, sont des défis à relever en urgence pour renforcer le capital humain, outiller cette population potentiellement active dont la moitié constituée de femmes est généralement vulnérable.

**Tableau 31 : Taux d'alphabétisation au Sénégal en 2013**

Cible		Taux d'alphabétisation
Population âgée de 10 ans et plus	Globale	45,4%
	Hommes	53,7%
	Femmes	37,7%
	Ratio F/H	0,7
Milieu rural	Femmes	25,9%
	Hommes	42,3%
Jeunes de 25 à 29 ans	Femmes	33,5%
	Hommes	51,2%
Jeunes de 30 à 34 ans	Femmes	29,3%
	Hommes	49,0%
Jeunes de 35 à 39 ans	Femmes	28,5%
	Hommes	51,2%

Source : RGPFAE de 2013(ANSD,2014)

Les données de 2011 montrent que les populations dans les centres urbains sont plus alphabétisées que celles des zones rurales où se trouvent la majorité de la population féminine.

**Tableau 32 : Taux d'alphabétisation selon le sexe le lieu de résidence**

Milieu de résidence	Alphabétisation générale			Alphabétisation en langue nationale		
	Masculin	Féminin	Ensemble	Masculin	Féminin	Ensemble
Dakar urbain	79,9	58,7	68,8	7,5	5,3	6,4
Autres centres urbains	75,9	50,4	61,8	9,2	5,8	7,3
Rural	54,1	27,2	38,9	6,2	5,1	5,5
<b>Sénégal</b>	<b>66,3</b>	<b>40,4</b>	<b>52,1</b>	<b>7,2</b>	<b>5,3</b>	<b>6,2</b>

Source : ESPS-II2011, ANSD

En 2013, Dakar, avec 69,0%, a le taux d'alphabétisation le plus élevé et les femmes sont plus alphabétisées que les hommes. Ce qui s'explique par le fait de la forte migration de ruraux non scolarisés et qui sont majoritairement des hommes.

A l'exception de Dakar, l'indice de parité est en faveur des hommes dans toutes les autres régions.

**Tableau 33 : Taux d'alphabétisation des populations de 11 ans et plus selon les régions (%)**

	Femmes	Hommes	Ratio F/H
Dakar	69	54,8	1,26
Diourbel	21,4	40,3	0,53
Fatick	41,7	56,6	0,74
Kaffrine	28,3	51	0,55
Kaolack	38	55,8	0,68
Kédougou	23,8	42,6	0,56

Kolda	25,8	40,4	0,64
Louga	27,1	42,2	0,64
Matam	20,7	29,9	0,69
Sédhiou	30,4	55,2	0,55
Saint-Louis	35,5	47,2	0,75
Tamba	20,2	33	0,61
Thiès	40	54,4	0,74
Ziguinchor	52,5	71,7	0,73
<b>Sénégal</b>	<b>37,7</b>	<b>53,7</b>	<b>0,70</b>

Source : RGPHAE de 2013 (ANSD, 2014)

La faiblesse du taux d’alphabétisation des femmes dans toutes les régions à l’exception de Dakar, est un handicap certain limitant la productivité de ces agents économiques, l’impact des politiques sanitaires, l’encadrement scolaire des enfants etc. L’analphabétisme contribue ainsi au maintien de la population victime dans la pauvreté avec ses conséquences négatives sur le développement individuel, celui des ménages et du pays.

## 7.2. Les inscriptions au primaire et au secondaire selon le sexe

Au primaire, globalement, le taux brut de scolarisation au primaire n’a cessé d’évoluer depuis 1999 et, l’indice de parité est en faveur des filles. Il est passé de 0,87 en 2000 à 1,16 en 2014 (RNSE 2015)<sup>15</sup>. En dehors de Kédougou (Indice 0,94) l’indice de parité du TBS est en faveur des filles dans toutes les autres régions. Dans six régions (Matam, Kaffrine, Diourbel, Saint-Louis, Louga et Kaolack) l’indice penche grandement en faveur des filles.

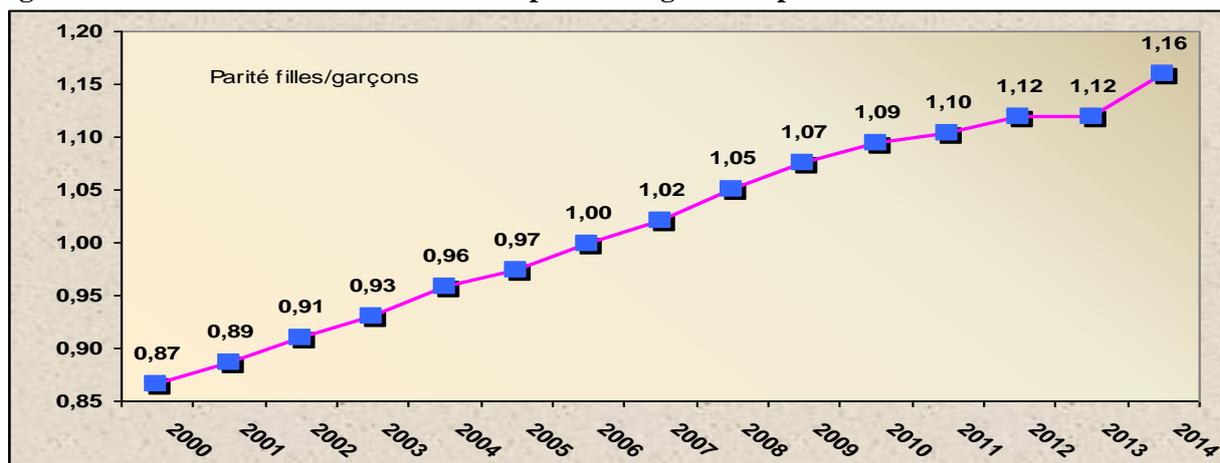
**Tableau 34 : TBS population 6-11 ans à l’élémentaire selon les régions en 2014**

Région	TBS Garçon	TBS Fille	Indice F/G
Dakar	97,20%	104,10%	1,07
Diourbel	45,70%	60,50%	1,32
Fatick	83,00%	91,70%	1,10
Kaffrine	40,90%	54,50%	1,33
Kaolack	71,80%	86,60%	1,21
Kédougou	113,20%	106,60%	0,94
Kolda	87,20%	89,40%	1,03
Louga	58,90%	74,70%	1,27
Matam	52,20%	86,90%	1,66
Sédhiou	98,30%	101,50%	1,03
Saint-Louis	72,50%	95,00%	1,31
Tambacounda	69,50%	78,80%	1,13
Thiès	88,50%	101,20%	1,14
Ziguinchor	115,50%	116,70%	1,01
<b>Sénégal</b>	<b>76,70%</b>	<b>89,00%</b>	<b>1,16</b>

Source : RNSE 2014, DPRE ; Base de données DPRE, Ministère de l’Education nationale

Depuis 2000, l’accès des filles à l’école primaire a connu une évolution constante.

<sup>15</sup> Voir aussi *Examen national 2015 de l’éducation pour tous (EPT) : Sénégal*, Ministère de l’Education nationale, <http://unesdoc.unesco.org/images/0023/002316/231652f.pdf>

**Figure 15 : Tendances de réduction des disparités de genre au primaire**

Source : RNSE 2014, DPRE ; Base de données DPRE, Ministère de l'Éducation nationale

Il y a un plus faible taux de transition pour les filles du CM2 (fin du cycle primaire) à la 6<sup>ème</sup> (début du cycle secondaire) soit 85,9% pour les filles contre 87,4% pour les garçons.

#### **Evolution du taux d'achèvement au primaire (TAP) sur la période 2010-2013**

En somme, les filles achèvent mieux que les garçons, le cycle primaire, suite à la dynamique de progrès remarquable notée dans toutes les régions de 2010 à 2014. Ce dynamisme est particulièrement marqué dans trois régions (Kaffrine, Kolda Matam).

**Tableau 35 : Evolution du taux d'achèvement au primaire (TAP) par région 2010-2014**

Région	2010		2013		TAMA* 2010-2013		2014	
	G	F	G	F	G	F	F	G
Dakar	86,7%	96,6%	83,6%	105,1%	-1,2%	2,9%	87,4%	77,3%
Diourbel	29,8%	36,5%	30,5%	43,3%	0,8%	5,9%	53,5%	39,5%
Fatick	57,1%	64,5%	61,0%	71,4%	2,2%	3,4%	85,2%	65,8%
Kaffrine	23,9%	25,2%	26,1%	71,4%	3,0%	41,5%	47,0%	33,9%
Kaolack	59,5%	63,1%	69,9%	79,9%	5,5%	8,2%	81,3%	62,5%
Kédougou	76,1%	56,6%	78,5%	68,4%	1,0%	6,5%	109,9%	116,9%
Kolda	58,1%	53,8%	71,5%	75,8%	7,2%	12,1%	87,3%	82,7%
Louga	43,3%	45,8%	48,3%	52,7%	3,7%	4,8%	75,1%	55,7%
Matam	46,7%	52,0%	43,6%	71,8%	-2,3%	11,4%	83,4%	45,7%
Sédhiou	79,8%	58,0%	70,0%	71,2%	-4,3%	7,1%	82,0%	84,7%
Saint-Louis	53,4%	63,1%	56,5%	76,6%	1,9%	6,7%	85,6%	62,2%
Tamba	38,3%	36,1%	44,5%	45,2%	5,1%	7,8%	75,6%	67,1%
Thiès	60,0%	70,4%	69,3%	83,6%	4,9%	5,9%	89,5%	72,1%
Ziguinchor	84,7%	84,1%	75,3%	76,9%	-3,8%	-2,9%	90,0%	86,9%
<b>Sénégal</b>	<b>57,4%</b>	<b>60,9%</b>	<b>60,4%</b>	<b>71,9%</b>	<b>1,7%</b>	<b>5,7%</b>	<b>80,9%</b>	<b>66,5%</b>

Source RNSE 2010, 2013, 2014, DPRE

\*TAMA= Taux d'accroissement moyen annuel

Au moyen et au secondaire les progrès réalisés en matière d'accès à l'enseignement élémentaire depuis 2000 ont eu des effets très sensibles au niveau de l'enseignement moyen. En dix ans le nombre de collèges a plus que triplé entre 2005 et 2015 (passant de 579 à 1860), les effectifs scolarisés dans ce cycle ont augmenté d'environ 150% sur la période (passant de 312 000 à 780 000 élèves) et le taux brut de scolarisation au niveau du collège a presque doublé en 10 ans (passant de 32% à 60%). Entre 2010 et 2015, le taux brut de scolarisation des filles est passé de 43% à 63,3% et l'indice de parité F/G de 0,91 à 1,12, Sur la décennie 2004-2014, le TBS a

évolué de 11,2% à 31,1% soit un gain d'environ 20 points. Malgré le grand progrès du TBS des filles (il a été multiplié par 3,4 en passant de 8,4% à 28,6%), l'indice de parité reste favorable aux garçons dont le TBS en passant de 14,1% à 33,6%, a aussi gagné une vingtaine de points sur la période. En 2013-2014, le taux de transition du cycle moyen au Secondaire général s'élève à 59,9% ; il est de 57,52% pour les filles contre 62,16 pour les garçons, soit un indice de parité de 0,9 en faveur des garçons. Il faut aussi noter qu'une partie des effectifs de la classe de 3<sup>ème</sup> du cycle moyen, transite vers la Formation professionnelle et technique.

**Tableau 36 : TBS\*par région selon le genre en 2010 et 2014**

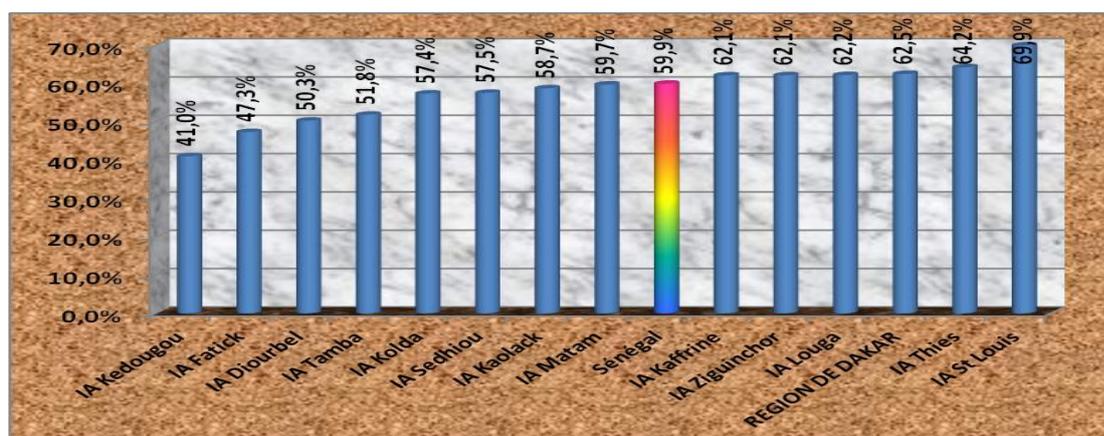
	2010			2014			Croît absolu TBSF
	TBS G	TBS F	Indice parité	TBS G	TBS F	Indice parité	
Dakar	36,6	30,6	0,84	41,1	39,5	0,96	8,9
Diourbel	9,7	5,5	0,57	16,1	12,7	0,79	7,2
Fatick	17,5	12,1	0,69	36,2	33,8	0,93	21,7
Kaffrine	6,5	3,5	0,54	14,7	10,2	0,69	6,7
Kaolack	24	14	0,58	38,7	28,2	0,73	14,2
Kédougou	8,8	3	0,34	26,6	11,4	0,43	8,4
Kolda	16,8	8,7	0,52	24,8	12,7	0,51	4
Louga	13,8	9,6	0,7	22,6	20,6	0,91	11
Matam	6,6	4,3	0,65	17,7	16,7	0,94	12,4
Sédhiou	15,7	6,1	0,39	40,7	20,7	0,51	14,6
Saint-Louis	17,4	14,4	0,83	34,2	32,7	0,96	18,3
Tamba	11,3	5,9	0,52	23,7	15,3	0,65	9,4
Thiès	25,8	22,2	0,86	40,3	37,6	0,93	15,4
Ziguinchor	56	37,9	0,68	70,7	61,8	0,87	23,9
<b>Sénégal</b>	<b>22,2</b>	<b>16,5</b>	<b>0,74</b>	<b>33,6</b>	<b>28,6</b>	<b>0,85</b>	<b>12,1</b>

Source RNSE 2010, 2014, DPRE

\*TBS = Taux brut de scolarisation des garçons (G), des filles (F)

Le taux de transition du moyen au secondaire général était de 59,9% en 2013-2014 contre 50,1% en 2008-2009(10 points de pourcentage sur 5 ans). Seules deux régions Kédougou et Fatick restent marquées par les plus faibles transitions.

**Figure 16 : Taux de transition du Moyen au Secondaire général par région 2013/2014**



Source : RNSE 2010, 2013, 2014, DPRE

Durant la période 2008-2014 au niveau national, la transition au secondaire est favorable aux garçons par rapport aux filles (TAMA de 5,2% contre 3,4% pour les filles). Cependant dans 6 régions (Diourbel, Kaolack, Louga, Matam, Saint-Louis, et Tambacounda) le TAMA de la transition au secondaire des filles est supérieur à celui des garçons. Matam avec un TAMA de

10,8% est la plus dynamique. Notons en outre le cas de Ziguinchor où il y a régression du taux de transition tant pour les filles que pour les garçons (TAMA négatif).

**Tableau 37 : Tendence de l'accès au secondaire général selon le genre 2008-2014**

	TT 2 <sup>de</sup> des Garçons			TT 2 <sup>de</sup> des Filles		
	2008	2014	TAMA*	2008	2014	TAMA*
Dakar	52,30	67,2	5,1%	55,30	61,3	2,1%
Diourbel	54,9	64,8	3,4%	41,9	57,3	6,5%
Fatick	38,2	52,9	6,7%	36,6	48,9	6,0%
Kaffrine	ND	65,9	ND	ND	57,0	ND
Kaolack	45,1	71	9,5%	36	60,1	10,8%
Kédougou	ND	42,8	ND	ND	37,0	ND
Kolda	35,6	47,5	5,9%	33,1	37,8	2,7%
Louga	44,4	74,9	11,0%	39	67,5	11,6%
Matam	46,2	75	10,2%	37,7	68,6	12,7%
Sédhiou	ND	58,5	ND	ND	55,3	ND
Saint-Louis	77,4	78,4	0,3%	51,8	76,5	8,1%
Tamba	42,5	63,5	8,4%	36,2	57,2	9,6%
Thiès	55,4	78,7	7,3%	51,7	71,3	6,6%
Ziguinchor	71,8	67,6	-1,2%	71,8	65,2	-1,9%
<b>Sénégal</b>	<b>52,5</b>	<b>67,6</b>	<b>5,2%</b>	<b>52,5</b>	<b>62,2</b>	<b>3,4%</b>

Sources RNSE 2008, 2014, DPRE

\*TAMA= Taux d'accroissement moyen annuel

### *L'enseignement supérieur*

L'importante croissance démographique du Sénégal et l'augmentation des taux bruts de scolarisation et du nombre de filles dans le secondaire a fortement accru la demande d'accès à l'enseignement supérieur.

L'enseignement supérieur sénégalais a accueilli 150 000 étudiants dans son réseau d'universités et d'institutions d'enseignement supérieur en 2015-2016.

Le flux annuel de bacheliers va sans cesse croissant, passant d'environ 9 000 en 2000 à plus de 55 000 candidats admis pour la session 2016, mais les filles sont encore minoritaires dans l'enseignement supérieur. Le taux de réussite au Baccalauréat de filles est de 28,9% contre 34,3% pour le garçon.

À l'Université Cheikh Anta Diop (UCAD) de Dakar, les filles représentent 33,8% des effectifs (MESR, 2014) et à l'Université Gaston Berger à Saint-Louis, elles sont 29,82% des étudiants. Seulement 26,5% de filles contre 31,9% de garçons a été orienté en série scientifique et la part des filles dans les effectifs de séries scientifiques reste au 41,22%.

L'examen des données de 1978 à 2012 sur la présence des filles à l'école du primaire à l'enseignement supérieur révèle des gains importants pour les femmes quant à l'accès à l'éducation.

Les efforts importants au primaire ont eu des impacts réels dans la présence des filles au secondaires et y compris dans l'enseignement supérieur, ce qui de manière certaine ouvre des fenêtres d'opportunités extraordinaires pour les filles.

**Tableau 38 : Evolution de la présence des filles au primaire, secondaire et au tertiaire (%)**

Enseignement primaire		Éducation secondaire		Éducation tertiaire	
Année	% filles	Année	% filles	Année	% filles
2012	51.4	2011	47.4	2010	37.3
2011	51.1	2010	46.3	2009	37.0
2010	50.9	2008	43.9	2008	35.3
2009	50.6	2006	42.8	2007	34.6
2008	50.2	2005	42.5	2006	31.6
2007	49.6	2004	41.6	1992	24.4
2006	49.2	2002	39.9	1985	20.8
2005	48.6	2001	39.5	1984	20.3
2004	48.3	2000	39.2	1982	18.5
2003	47.5	1999	39.0	1981	18.4
2002	47.1	1998	38.0	1980	18.7
2001	46.5	1997	37.3	1978	18.9

Source : <https://knoema.com/atlas/Senegal/topics/Education/Primary-Education/Female-students>

**Tableau 39 : Evolution de la présence des filles dans les programmes de la petite enfance jusqu'à l'enseignement supérieur 1999-2015 (%)**

Année	% d'élèves dans les programmes de développement éducatif de la <b>petite enfance</b> qui sont des filles	% d'élèves au <b>primaire</b> qui sont des filles	% d'élèves au <b>secondaire</b> qui sont des filles	% d'étudiants dans l' <b>enseignement supérieur</b> qui sont des femmes
1999	ND	44,8	39,0	ND
2000	ND	46,0	39,2	ND
2001	ND	46,5	39,5	ND
2002	ND	47,1	39,9	ND
2003	56,9	47,5	ND	ND
2004	ND	48,3	41,6	ND
2005	ND	48,6	42,5	ND
2006	ND	49,2	42,8	31,6
2007	ND	49,6	ND	34,6
2008	ND	50,2	43,9	35,3
2009	ND	50,6	ND	37,0
2010	ND	50,9	46,3	37,3
2011	ND	51,1	47,4	37,0
2012	ND	51,4	ND	37,0
2013	ND	52,3	ND	37,1
2014	ND	51,6	ND	37,3
2015	ND	52,3	49,1	37,6

Source : Institut des statistiques de l'UNESCO, <http://data.uis.unesco.org>

La répartition par cycle de formation montre que les gaps entre garçons et filles sont comblés aux cycles inférieurs et la tendance est favorable pour le cycle supérieur pour les hommes.

**Tableau 40 : Répartition des élèves/étudiants par niveau d'études (%)**

	Féminin	Masculin
Préscolaire	51,2	48,8
Primaire	50,7	49,3
Moyen	50,1	49,9

Secondaire	45,4	54,6
Supérieur	39,5	60,5
<b>Tous niveaux</b>	<b>49,5</b>	<b>50,5</b>

Source :RGPHAE de 2013 (ANSD, 2014)

Concernant écarts entre les taux brut et taux net de scolarisation, les déperditions sont importantes au secondaire car la moitié des effectifs est perdue.

**Tableau 41 :Taux brut et taux netde scolarisation (TBS, TNS, %)**

	Féminin		Masculin		Général	
	TBS	TNS	TBS	TNS	TBS	TNS
Préscolaire	11,0	10,6	10,2	9,8	10,6	10,2
Primaire	80,9	59,0	79,1	57,2	80,0	58,1
Moyen	58,3	35,3	60,5	35,5	59,4	35,4
Secondaire	36,6	15,2	46,7	18,7	41,5	16,9

Source :RGPHAE de 2013 (ANSD, 2014)

### 7.3. Disponibilité de travail, personnel, formation spécialisée pour femmes et hommes

La formation professionnelle et technique est peu articulée avec l'enseignement général et le Ministère de l'Education nationale (MEN). En conséquence, elle joue un rôle peu déterminant dans l'équilibre et la régulation des principales filières du système éducatif et dans le développement de la formation continue dont le dispositif de financement est loin de satisfaire les entreprises.

Les structures de Formation professionnelle et technique (FPT) sont insuffisamment fréquentées par les élèves en 2012 et 2013. L'effectif des apprenants inscrits dans les structures de formation sous la tutelle du ministère est seulement de 48 116, soit environ 6% des effectifs scolarisés. Elle se répartit entre le secteur Privé (44%) et le secteur Public (56%). Si du point de vue de la distribution selon le sexe, l'on relève une prédominance des garçons, dans le secteur Public, il en est tout autrement pour le secteur Privé où les filles sont plus nombreuses. Les filles représentent moins de 5% de l'effectif total dans les filières industrielles professionnelles et technique. Elles sont concentrées essentiellement dans les métiers comme la coiffure, la restauration, la couture etc.

La distribution des effectifs des apprenants selon le sexe, est caractérisée par de profondes disparités, largement en défaveur des filles sur la quasi-totalité des métiers à l'exception de ceux considérés, traditionnellement, comme féminins, telles la coiffure, la teinture, la couture, l'embouche ou la transformation des céréales. Si par le passé cela semblait dévalorisant aujourd'hui la couture, la borderie et la confection sont les métiers qui accueillent le plus d'apprenants avec 1 048 individus dont 82% garçons et 18% de filles alors que ceux-ci étaient réservés.

Pour le Ministère de la Formation professionnelle, de l'Apprentissage et de l'Artisanat(MFPAA), les principaux défis s'articulent autour de la promotion de l'accès des jeunes filles et des femmes aux filières considérées comme traditionnellement masculines et dans le secteur de l'artisanat et des filières nouvelles de formation aux métiers porteurs (comme les TIC, et autres).

## **DIMENSION 8 : LES FEMMES DANS LA SOCIÉTÉ DE LA CONNAISSANCE ET LA PRISE DE DÉCISION**

### **8.1. Participation à la gestion dans la société de la connaissance**

Les femmes sont peu présentes dans les instances de décision dans la société de savoir. Ce sont des hommes qui sont à la tête des ministères de l'éducation nationale ainsi que de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique.

Il n'y a aucune femme à la tête d'une des cinq universités du Sénégal.

En 2016, dans le corps enseignant à l'UCAD il y a 15% de femmes (soit 202 sur un effectif total de 1345). Elles sont 11,6% dans une position de Professeures, directeurs de recherches et 16,87% des maîtres de conférences et chargés de recherches. A l'université Gaston Berger, les femmes sont 12,79% des enseignants (soit 27 femmes pour 238 hommes).

La faible représentation des femmes dans le corps de l'enseignement supérieur et leur faible représentativité dans les échelons supérieurs s'expliquent par des contraintes pour terminer leurs thèses de doctorat ou pour faire les publications scientifiques nécessaires à la progression de leur carrière. En effet, elles doivent faire face à des maternités, à des responsabilités de gestion des tâches domestiques dans leur foyer et ont des obligations sociales telles que participer aux cérémonies familiales qui sont nombreuses.

### **8.2. Entreprises ayant 35% ou plus de femmes occupant des postes de décision**

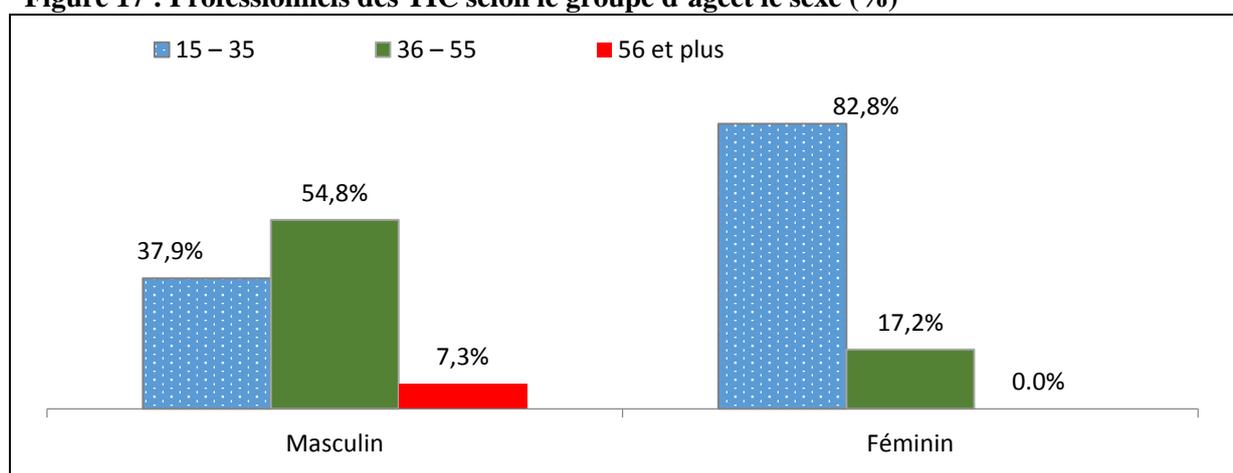
Il n'y a pas de données disponibles.

## DIMENSION 9 : LES FEMMES DANS L'ECONOMIE DE LA CONNAISSANCE

### 9.1.Part des femmes parmi les professionnels des TIC

Parmi les professionnels du secteur des TIC, la population de femmes est beaucoup plus jeune. Près de 83% des femmes ont entre 15 et 35 ans, contre seulement 38% des hommes pour la même tranche d'âge.

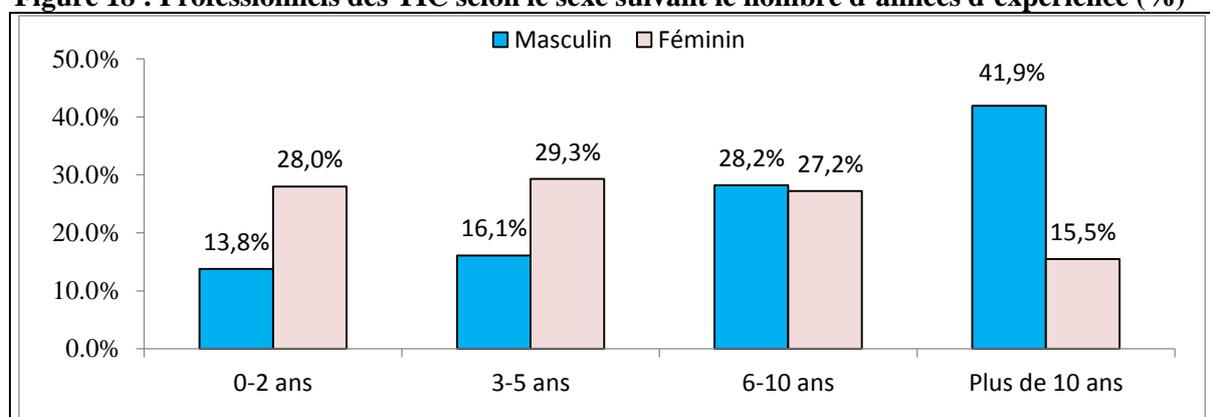
**Figure 17 : Professionnels des TIC selon le groupe d'âge et le sexe (%)**



Source : Enquête « Intégration du genre dans le secteur des TICs », cabinet GEA, janvier 2017

Les hommes sont arrivés plutôt dans le secteur des TIC avec plus de 41% contre seulement 15% pour les femmes qui ont plus de dix ans d'ancienneté.

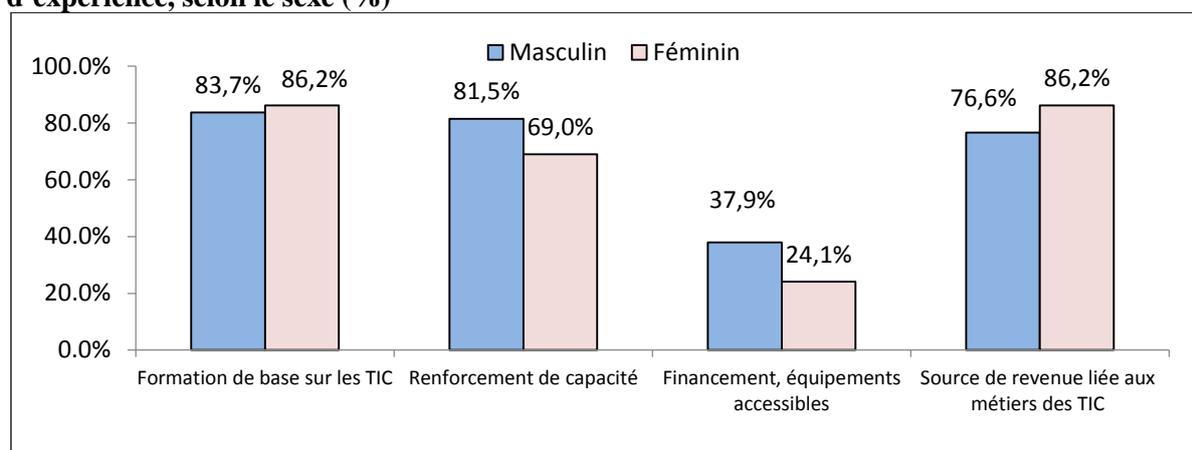
**Figure 18 : Professionnels des TIC selon le sexe suivant le nombre d'années d'expérience (%)**



Source : Enquête « Intégration du genre dans le secteur des TICs », cabinet GEA, janvier 2017

Les hommes ont plus accès à la formation et bénéficient plus de renforcement de capacités, et ont plus accès aux financements et aux équipements. Par conséquent, ils ont plus de revenus.

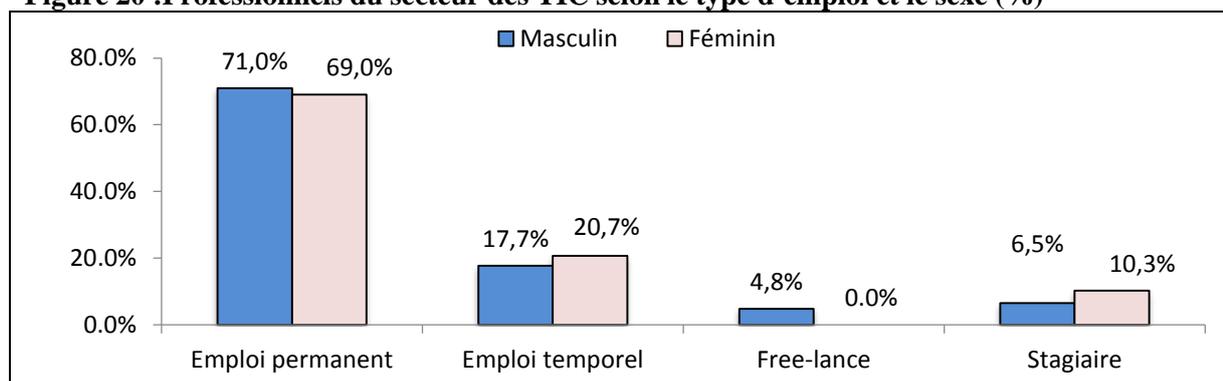
**Figure 19 : Professionnels des TIC, selon la formation de base et le nombre d'années d'expérience, selon le sexe (%)**



Source : Enquête « Intégration du genre dans le secteur des TICs », cabinet GEA, janvier 2017

Les hommes bénéficient d'avantage d'emplois permanents et d'emplois autonomes (4,8%) tandis que les femmes sont plus nombreuses à être dans l'emploi temporel et les stages.

**Figure 20 : Professionnels du secteur des TIC selon le type d'emploi et le sexe (%)**



Source : Enquête « Intégration du genre dans le secteur des TICs », cabinet GEA, janvier 2017

## DIMENSION 10 : LES FEMMES DANS LES SYSTEMES DE S & T ET INNOVATION

### 10.1. Parts de femmes qui étudient la science et l'ingénierie au niveau tertiaire

L'accès à l'enseignement tertiaire est encore plus facile pour les hommes que pour les femmes. L'écart entre les sexes est très large dans les disciplines scientifiques.

Le rapport d'évaluation du parc de technologies numériques (BAD, 2015) indique que la proportion d'étudiantes dans les filières d'ingénierie (École supérieure multinationale des télécommunications pour l'année académique 2011-2012) était de 45,11% au premier cycle et 17,07% au niveau Master.

Cette situation s'explique par les retards au niveau des cycles inférieurs, et entre 2010 et 2014 le taux global d'accès en seconde scientifique « S » est passé de 34,5% à 29,8% des inscrits (soit un recul de 4,7 points de pourcentage). En outre des disparités importantes sont à noter entre les régions sur la participation des filles. Ce sont les zones urbaines qui ont les meilleurs taux d'accès aux filières scientifiques. En 2014, Dakar vient en tête (45,3%), suivi de Saint-Louis (43,22%) et Thiès (39,3%). Le plus faible taux est à l'actif de Sédhiou avec 22% ; suivent ensuite Kolda 25,6% et Kédougou 28,36%.

**Tableau 42 : Evolution de la part des filles dans les effectifs des « élèves scientifiques » de 2010-2014**

Académie	Part des filles dans les effectifs des « séries scientifiques »		Croît en valeur absolue 2010-2014
	2010	2014	
Dakar	40,96%	45,31%	4,35%
Diourbel	31,64%	37,77%	6,13%
Fatick	26,76%	36,85%	10,09
Kaffrine	23,29%	32,91%	9,62%
Kaolack	27,92%	32,51%	4,59%
Kédougou	x <sup>16</sup>	28,36%	
Kolda	23,77%	25,59%	1,82%
Louga	33,94%	38,22%	4,28%
Matam	32,64%	37,67%	5,03%
Sédhiou	17,76%	22,01%	4,25%
Saint-Louis	29,40%	43,22%	13,82%
Tamba	24,91%	32,78%	7,87%
Thiès	34,97%	39,33%	4,36%
Ziguinchor	25,82%	30,99%	5,17%
<b>Sénégal</b>	<b>34,71%</b>	<b>39,76%</b>	<b>5,05%</b>

Source : Base de données DPRE, Ministère de l'Éducation nationale, Sénégal

Des mesures spécifiques sont prises pour l'amélioration de la place des femmes dans l'espace des connaissances avec des écoles d'excellence de jeunes filles et des bourses d'excellence.

### 10.2. Part de femmes scientifiques et ingénieurs

Il est difficile de disposer d'information sur la présence des femmes dans les sciences et la technologie. La présentation de la conseillère technique en TIC du Ministère de l'économie et des finances faite à la journée internationale des Filles dans les TIC, le 25 avril 2013 (Résolution 70/UIT) révèle que dans l'administration et au Ministère de l'économie et des finances, 34,5%

<sup>16</sup> Académie non créée à cette date

des ingénieurs informaticiens étaient des femmes, soit 46 femmes ingénieurs sur 133. Et 28 femmes ingénieurs sur 81, soit 34,5%.

Le rapport d'évaluation du parc de technologies numériques (BAD, 2015) montre que la proportion des femmes au sein du personnel de la Direction du traitement informatique des données du ministère des Finances en 2013 était de 26% seulement.

### 10.3. Part de femmes chercheuses

Les femmes ne représentent que 25% de l'effectif des chercheurs dénombrés au Sénégal indiqué le 23 décembre 2016 le ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche (PressAfrik, 2015).

La part des femmes dans la recherche est plus faible dans les sciences de l'ingénierie et de la technologie, et c'est dans les sciences humaines que l'on retrouve le plus gros effectif.

**Tableau 43 : Part de femmes chercheuses au Sénégal par domaine (%)**

Année	Sciences naturelles	Ingénierie et technologie	Sciences médicales	Sciences agricoles	Sciences sociales et humanités
2010	16,7	13	31,7	24,4	26,1

Source : UNESCO Institute for Statistics, August 2015

### 10.4. Comparaison des taux de publication, hommes/femmes

Il n'y a pas de données disponibles.

### 10.5. Tendances du genre dans la fuite des cerveaux dans les domaines hautement qualifiés

Pour la fuite des cerveaux les informations collectées portent de manière générique sur l'émigration et l'analyse des niveaux d'éducation permet de se faire une idée sur l'ampleur et les destinations.

Sur la période 1990-2010, les tendances lourdes des flux migratoires à partir du Sénégal ont eu pour principales destinations la France, l'Italie, les Etats-Unis d'Amérique, l'Allemagne, la Belgique, le Canada et les Pays Bas. Cette dynamique migratoire des années 90 est pour l'essentiel économique et est le fait de personnes faiblement instruites. Dans les années 2000, l'on commence à noter émergence de nouvelles destinations comme l'Espagne et la Suisse et l'implication progressive de ressources humaines ayant un niveau d'études universitaires. Cette fuite de cerveaux se concentre principalement sur le Canada (83,1% des migrants en 2000), les Etats-Unis d'Amérique (55,3%) et l'Australie (54,2%). Les pays européens comme la France, l'Italie et l'Espagne accueillent davantage de personnes à faible niveau d'instruction (World Bank, 2010).

**Tableau 43 : Part de femmes chercheuses (%)**

	Année	Sciences naturelles	Ingénierie et technologie	Sciences médicales	Sciences agricoles	Sciences sociales et humanités
Sénégal	2010	16,7	13	31,7	24,4	26,1

Source : UNESCO Institute for Statistics, August 2015

**Tableau 44 : Population sénégalaise de la région de Dakar résidant à l'étranger selon le niveau d'instruction et le sexe (%)**

Niveau d'instruction	Masculin	Féminin	TOTAL
Aucune	19,6	13,2	17,5
Primaire	20,7	22,8	21,4
Secondaire	28,5	28,3	28,4
Supérieur	19,3	23,3	20,7
<i>pas de données</i>	11,9	12,4	12,1
<b>Total</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>

Source : Enquête MAFE2008

Les femmes sont aussi plus nombreuses à occuper des postes de cadre à l'étranger avec 17,4% contre 9,8% pour les hommes (Sakho, Diop, et Awissi-Sall, 2011, Table 26).

**Tableau 45 : Population sénégalaise de la région de Dakar résidant à l'étranger selon la situation dans la profession et le sexe (%)**

Situation professionnelle	Masculin	Féminin	TOTAL
Cadre	9,8	17,4	11,8
Employé ou ouvrier qualifié	31,0	20,2	30,5
Employé, manœuvre, ouvrier non qualifié	17,5	14,6	16,7
Patron, employeur	37,3	0	1,1
A Son compte, indépendant	1,3	37,5	37,3
Apprenti, stagiaire	1,3	0,7	1,1
Ne sait pas	1,8	0,7	1,5
<b>Total</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>

Source : Enquête MAFE2008

Le rapport de l'ANSD (2013, p. 50) sur la situation économique et sociale du Sénégal en 2011 révèle, à partir des données tirées de la base de données de l'OMS et mises à jour par la Banque mondiale, une expatriation significative dans le secteur de la santé avec un taux important d'infirmières et de sages-femmes

**Tableau 46 : Emigration de personnel hautement qualifié au Sénégal**

Catégorie de personnels	Effectifs (Année)	Taux d'émigration
Diplômés de l'enseignement supérieur	-	<b>17,7%</b>
Médecins	<b>27</b> (2010)	<b>2,9%</b> Des effectifs formés au Sénégal
Docteurs	<b>678</b> (2006)	<b>51,4%</b> Des effectifs nés au Sénégal
Infirmières/sages-femmes	<b>695</b>	<b>26,9%</b> Des effectifs nés au Sénégal

Source : Migration and Remittances Factbook 2011, World Bank, p. 218

### 10.6. Nombre d'entreprises dirigées par des femmes dans les chaînes de valeur sectorielles

Au niveau de l'Organisation des professionnels des technologies de l'information et de la communication (OPTIC), on comptait quatre femmes entrepreneurs sur 32 membres, soit 12,5%.

### 10.7. Activité entrepreneuriale initiale des femmes

Au Centre d'incubation d'entreprises existant (CETIC) il y avait une femme entrepreneure, contre huit hommes.

L'Association des femmes pour la Promotion des Sciences et de la Technologie au Sénégal (AFSTech), créé en juin 2006, s'implique dans la production des fours et cuiseurs solaires à travers les zones rurales.

Applications développées par des femmes :

- L'application mobile Yaay.sn, plateforme d'échange d'informations entre les femmes enceintes et les jeunes mères (Seynabou Thiam, lauréate du Prix d'entrepreneuriat numérique féminin de la Sonatel), <http://www.yaay.sn>
- L'application mobile SIGESTE, solution technologique dédiée à la gestion des terres au Sénégal (Aida Mansour Lo), <https://intellivoire.net/code-club-du-senegal-les-femmes-en-charge-decider-de-creer-lapp-sigeste>
- L'application mobile Sama Carnet, destinée à faciliter le suivi médical des femmes enceintes et de leurs nourrissons (Ndèye Aida Gueye, résultats de recherche), [Sama Carnet - YouTube](#)

## **DIMENSION 11 : LES FEMMES ET L'APPRENTISSAGE TOUT AU LONG DE LA VIE**

### **11.1. Les femmes en tant qu'utilisateurs de centres de connaissances**

Le Sénégal, très tôt, s'est investi dans la formation des femmes et l'apprentissage tout au long de la vie avec le centre de formation d'enseignement technique.

Les Centres d'enseignement technique féminin (CETEF) devenus des Centres de formation professionnels et techniques offre des qualifications techniques, à ceux qui ont quitté l'école sans diplômes et aux jeunes sans activités professionnelles salariées, aux adultes sortis du système scolaire, une formation professionnelle et une reconversion professionnelle pour les adultes au chômage.

Depuis 2009, des Centres de recherche et d'essais (CRE) ont été créés par (arrêté ministériel n° 1704 en date du 18 février 2009) dans une logique de démocratiser l'accès à la connaissance et à l'innovation. Si bien que ni l'âge, ni le sexe ni la distance ne vont plus constituer un obstacle pour se former. Cet outil vise à rapprocher la population de la science, de la technologie et de l'innovation. Il est mis à la disposition de toutes les couches socioprofessionnelles. Les CRE ont comme objectifs :

- Offrir un cadre multi pôles de saisie et d'élaboration de procédés et d'outils d'amélioration du bien-être social ;
- Promouvoir le développement local par le transfert de technologie innovante et le renforcement de capacités des acteurs à la base ; et
- Faire bénéficier des populations d'un renforcement de capacités ; d'une formation et d'un accompagnement dans leurs activités socioéconomiques.

L'accessibilité des CRE et leur caractère non lucratif établissent le premier critère du rapport de proximité de la recherche scientifique avec la société. Dans ce sens, l'impact sur les populations prend une dimension particulièrement visible par :

- La sensibilisation des jeunes ;
- La promotion à la création d'emplois ;
- Le développement économique local ;
- La création de valeurs ajoutées ;
- Le bien-être social ; et
- Le développement de la culture scientifique.

### **11.2. Les femmes en tant que gestionnaires des centres de connaissances**

Il n'y a aucune femme rectrice ou dirigeante une université ; mais parmi les cinq Instituts supérieurs d'enseignement professionnel (ISEPs), trois sont dirigés par femmes. Ce qui témoigne de la volonté de promouvoir les femmes enseignantes.

## CONCLUSION

Le gouvernement du Sénégal a investi des efforts importants en vue de l'intégration de la dimension de genre dans les politiques et programmes de développement, ainsi que dans la mise en place de structures et mécanismes institutionnels en charge du genre. Des avancées remarquables ont été notées surtout dans l'amélioration des textes juridiques, dans la représentation dans les instances électives et semi électives, et dans l'accès à l'éducation de base et aux services sociaux.

Malgré tout, il reste d'importants défis à relever et qui sont liés aux capacités limitées en ressources humaines dans l'analyse et l'intégration de la dimension de genre à différents niveaux ainsi qu'à l'insuffisance des données permettant d'élaborer des politiques et programmes pertinents.

La violence basée sur le genre (VBG) en général et le trafic de filles en particulier nécessitent une attention particulière de la part de tous les acteurs.

Des écarts importants entre les sexes existent toujours, demandant des efforts accrus et des moyens conséquents pour la réalisation de programmes d'égalité entre les sexes. Les femmes restent sous-représentées dans les postes de décision puisque qu'en 2017, elles ne sont que 11% dans les nominations aux postes de décision en conseils des ministres. Dans les gouvernements, elles sont 15% et dans les collectivités locales il n'y a que 13 femmes maires sur un total de 557 communes au Sénégal soit 2,3%, malgré la loi sur la parité.

Les femmes sont faiblement représentées dans les domaines scientifiques, les technologiques et les innovations. Cependant la volonté politique de relever le défi depuis quelques années avec des programmes volontaristes laisse espérer des lendemains meilleurs, et avec l'arrivée de technologies de l'information et de la communication, de nouvelles opportunités s'ouvrent pour les femmes en termes d'acquisition de connaissances et d'emplois.

## QUELQUES REFERENCES

AFD [Agence française de développement]. (2014). *Profil genredu Sénégal*, 6 pages. Dernière modification le 1 déc. 2016.

[http://www.afd.fr/webdav/shared/PORTAILS/SECTEURS/GENRE/pdf/Senegal\\_ProfilGenre\\_VR\\_GeA.pdf](http://www.afd.fr/webdav/shared/PORTAILS/SECTEURS/GENRE/pdf/Senegal_ProfilGenre_VR_GeA.pdf)

ANRS [Agence nationale de recherche sur le SIDA et les hépatites virales]. 2014 *Rapport final enquête de prévalence et de pratiques à risques d'infection à VIH, VHB, et VHC chez les usagers de drogues dans la région de Dakar (Sénégal)*. Etude ANRS 12243.

[http://www.crcf.sn/wp-content/uploads/2014/03/Rapport-final-e%CC%81tude-ANRS-12243\\_Fev2014.pdf](http://www.crcf.sn/wp-content/uploads/2014/03/Rapport-final-e%CC%81tude-ANRS-12243_Fev2014.pdf)

ANSD [Agence nationale de la statistique et de la démographie]. (2012). *Enquête démographique et de santé à indicateurs multiples Sénégal (EDS-MICS) 2010-2011*. Dakar, Sénégal. [http://www.ansd.sn/ressources/rapports/EDS-MICS\\_2010-11\\_Rapport\\_final.pdf](http://www.ansd.sn/ressources/rapports/EDS-MICS_2010-11_Rapport_final.pdf)

ANSD [Agence nationale de la statistique et de la démographie]. (2013). *Enquête démographique et de santé continue au Sénégal (EDS-Continue) 2012-2013, rapport final 1ère année*. Dakar, Sénégal. [http://www.ansd.sn/ressources/rapports/EDS-continue\\_2012-2013.pdf](http://www.ansd.sn/ressources/rapports/EDS-continue_2012-2013.pdf)

ANSD [Agence nationale de la statistique et de la démographie]. (2013). *Situation économique et sociale du Sénégal (SES) en 2011*. Dakar, Sénégal.

[http://www.ansd.sn/index.php?option=com\\_sess&view=sess&Itemid=398](http://www.ansd.sn/index.php?option=com_sess&view=sess&Itemid=398)

ANSD [Agence nationale de la statistique et de la démographie]. (2014). *Enquête nationale sur les petites et moyennes entreprises au Sénégal (ENPME)*. Dakar, Sénégal. <http://anads.ansd.sn/index.php/catalog/64>

ANSD [Agence nationale de la statistique et de la démographie]. (2014). *Rapport définitif recensement général de la population et de l'habitat, de l'agriculture et de l'élevage (RGPHAE) 2013*. Dakar, Sénégal. <http://www.ansd.sn/ressources/RGPHAE-2013/ressources/doc/pdf/2.pdf>

ANSD [Agence nationale de la statistique et de la démographie]. (2015). *Sénégal : enquête démographique et de santé continue (EDS-Continue) 2014*. Dakar, Sénégal.

<https://www.dhsprogram.com/pubs/pdf/FR305/FR305.pdf>

ANSD [Agence nationale de la statistique et de la démographie]. (2016). *Rapport enquête nationale sur l'emploi au Sénégal 2015*. Dakar, Sénégal.

[http://www.ansd.sn/index.php?option=com\\_ansd&view=titrepublication&id=33](http://www.ansd.sn/index.php?option=com_ansd&view=titrepublication&id=33)

ANSD [Agence nationale de la statistique et de la démographie]. (2016). *Sénégal : enquête démographique et de santé continue (EDS-Continue) 2015*. Dakar, Sénégal.

<http://www.ansd.sn/ressources/publications/Rapport%20EDS%20Continue%202015.pdf>

ANSD [Agence nationale de la statistique et de la démographie]. (2016). *Synthèse des résultats du projet de rénovation des comptes nationaux (PRCN)*. Dakar,

Sénégal. [http://www.ansd.sn/ressources/publications/Synthese\\_Resultats\\_PRCN.pdf](http://www.ansd.sn/ressources/publications/Synthese_Resultats_PRCN.pdf)

BAD [Banque africaine de développement]. (2015). *Sénégal parc de technologies numériques rapport d'évaluation*.

[https://www.afdb.org/fileadmin/uploads/afdb/Documents/Boards-Documents/Senegal\\_RE-Parc\\_de\\_technologies\\_numériques\\_10\\_2015.pdf](https://www.afdb.org/fileadmin/uploads/afdb/Documents/Boards-Documents/Senegal_RE-Parc_de_technologies_numériques_10_2015.pdf)

CREFAT. (2014). *Travail domestique au Sénégal : 30% du PIB à valoriser*, policy brief n° 2, 8 pages. <https://crefat.univ-thies.sn/img/uploads/1415310849crefat.pdf>

Daffé, G. et Diallo, F. L. (2011). *Les disparités de genre dans l'accès et l'utilisation des TIC au Sénégal*. Rapport final. Dakar : CRES. [http://www.cres-sn.org/sites/default/files/rapport\\_tic\\_disparite\\_genre.pdf](http://www.cres-sn.org/sites/default/files/rapport_tic_disparite_genre.pdf)

DCEG. (2012). *Etude sur l'apport de la microfinance à la promotion de l'égalité entre les sexes et l'autonomisation des femmes sénégalaises*, rapport final.

<https://www.microfinancegateway.org/sites/default/files/mfg-fr-etudes-de-cas-apport-microfinance-autonomisation-femmes-senegal-2012.pdf>

Dicko, M. S., Djitéye, M. A., et Sangaré, M. (2006). *Les systèmes de production animale au Sahel*. *Sècheresse*, 17(1-2), 83-97. [http://www.jle.com/download/sec-270090-les\\_systemes\\_de\\_production\\_animale\\_au\\_sahel--WVR4C38AAQEAAHKDBeMAAAAM-a.pdf](http://www.jle.com/download/sec-270090-les_systemes_de_production_animale_au_sahel--WVR4C38AAQEAAHKDBeMAAAAM-a.pdf)

Enda tiers-monde. (2005). *Fracture numérique de genre en Afrique francophone : une inquiétante réalité*. Etudes et recherches, n° 244. Dakar : Enda éditions.

<https://www.apc.org/fr/pubs/manuals/gender/africa/la-fracture-numerique-de-genre-en-afrique-francoph>

FAO. (2012). *L'élevage dans le monde en 2011 : contribution de l'élevage à la sécurité alimentaire*. Rome : Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture.

<http://www.fao.org/docrep/016/i2373f/i2373f.pdf>

ILO. (2009). *ILO estimates and projections of the economically active population: 1980-2020* (5<sup>th</sup> ed.). Voir en ligne : Adult labour force participation rate. Geneva: ILO.

Voir : [http://laborsta.ilo.org/applv8/data/EAPEP/v6/ILO\\_EAPEP\\_methodology\\_2009.pdf](http://laborsta.ilo.org/applv8/data/EAPEP/v6/ILO_EAPEP_methodology_2009.pdf)

Ministère de l'Éducation Nationale. (2014). *Rapport national sur la situation de l'éducation au Sénégal*. Dakar, Sénégal.

<http://www.statsenegal.sn/rapports-d-activites-de-la-drs-sfd/item/189-rnse-2014.html>

MEPA. (2015). *Contribution du secteur de l'élevage à l'élaboration de la nouvelle Stratégie nationale de l'équité et de l'égalité de genre (SNEEG)*, 23 pages. Dakar, Sénégal.

ONUFEMMES. (2015). Rapport Gender Score Card Senegal.

PNUD. (2015). Rapport sur le développement humain.

[http://hdr.undp.org/sites/default/files/2015\\_human\\_development\\_report\\_overview\\_-\\_fr.pdf](http://hdr.undp.org/sites/default/files/2015_human_development_report_overview_-_fr.pdf)

Présentation du Sénégal : Situation économique. (2016).

<http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/dossiers-pays/senegal/presentation-du-senegal>

PressAfrik. (2015). Education : Les femmes ne constituent que 25% des chercheurs au Sénégal. Consulté le 7 juin 2017. [http://www.pressafrik.com/Education-Au-Senegal-les-femmes-ne-constituent-que-25-des-chercheurs-au-Senegal\\_a144557.html](http://www.pressafrik.com/Education-Au-Senegal-les-femmes-ne-constituent-que-25-des-chercheurs-au-Senegal_a144557.html)

République du Sénégal. (1988). *Enquête démographique et de santé au Sénégal 1986*. Ministère de l'économie et des finances, Direction de la statistique, Division des enquêtes et de la démographie ; et Institute for Resource Development/Westinghouse. <http://www.dhsprogram.com/pubs/pdf/FR34/FR34.pdf>  
<http://microdata.worldbank.org/index.php/catalog/1483>

République du Sénégal. (1994). *Enquête démographique et de santé au Sénégal (EDS-II) 1992/93*. Ministère de l'économie, des finances et du plan, Direction de la prévision et de la statistique, Division des statistiques démographiques ; et Macro International Inc. <http://www.dhsprogram.com/pubs/pdf/FR55/FR55.pdf>  
<http://microdata.worldbank.org/index.php/catalog/1484>

République du Sénégal. (1997). *Enquête démographique et de santé au Sénégal (EDS-III) 1997*. Ministère de l'Économie, des Finances et du Plan, Direction de la Prévision et de la Statistique, Division des Statistiques Démographiques ; et Macro International Inc. <http://microdata.worldbank.org/index.php/catalog/1485>  
<http://www.dhsprogram.com/pubs/pdf/FR89/FR89.pdf>

République du Sénégal – Ministère de la Femme de la Famille et de l'Enfance. (2005). *Stratégie Nationale pour l'Équité et l'Égalité de Genre du Sénégal (SNEEG)*.

République du Sénégal. (2010). *Loi n° 2010-11 du 28 mai 2010 instituant la parité absolue Homme-Femme*. Primature, Secrétariat général du gouvernement.

République du Sénégal – Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, Direction de l'Administration générale et de l'Équipement. (2014). *Rapport annuel de performance de l'année 2013 : programme de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique*, Dakar, Sénégal.

République du Sénégal, Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance. (2015). *Bilan social de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la Recherche*. Paris, MESR/DEPP.

République du Sénégal (2015). *Plan stratégique national de lutte contre le paludisme au Sénégal 2016-2020*. Dakar : Ministère de la santé et de l'action sociale (MSAS), Programme national de lutte contre le paludisme (PNLP). [http://www.pnlp.sn/wp-content/uploads/2016/08/PNLP\\_PSN\\_VFF\\_03-02-2016.pdf](http://www.pnlp.sn/wp-content/uploads/2016/08/PNLP_PSN_VFF_03-02-2016.pdf)

Sarr, F. (2012). *Indicateurs : an Zéro de la parité*. Parité caucus, Caucus des femmes leaders du Sénégal. Dakar : Laboratoire genre et recherche scientifique, IFAN/UCAD. <https://searchworks.stanford.edu/view/10160681>

Sakho, P., Diop, R. A., Awissi-Sall, M. (2011). *Migration et genre au Sénégal*. San Domenico di Fiesole : Institut universitaire européen. <http://hdl.handle.net/1814/15595>

Sedgh, G., Sylla A.H., Philbin, J., Keogh, S., et Ndiaye, S. (2015a). Estimates of the incidence of induced abortion and consequences of unsafe abortion in Senegal. *International Perspectives on Sexual and Reproductive Health*, 41(1), 11-19.

<https://www.ncbi.nlm.nih.gov/pubmed/25856233>

Sedgh, G., Sylla, A. H., Philbin, J., Keogh, S. et Ndiaye, S. (2015b). Estimations de l'incidence de l'avortement provoqué et conséquences de l'avortement non médicalisé au Sénégal. *Perspectives Internationales sur la Santé Sexuelle et Génésique*, numéro spéciale, p. 35-44.

<https://pdfs.semanticscholar.org/6bb6/d04f88b6422e8a4ab731b16941f48c65ae8d.pdf>

UE [Union européenne]. (2016). *Revue de la littérature récente sur les questions d'égalités des hommes et des femmes au Sénégal (2013-2015)*. Délégation auprès de la République du Sénégal. Projet de soutien à la mise en œuvre de la coopération entre le Sénégal et l'UE.

**UNFPA**. (2015). Dividende démographique : investir aujourd'hui pour bâtir le futur. *Vision, Revue annuelle du bureau de l'UNFPA au Sénégal*.

<http://countryoffice.unfpa.org/senegal/?publications=14001>

World Bank. *Brain drain database*. <http://go.worldbank.org/K9KLU3V591>